

PRIX DE L'ABONNEMENT
EDITION QUOTIDIENNE
Un an... \$ 3 00
Six mois... 2 00
Trois mois... 1 50
Quatre mois... 1 00

L'ELECTEUR
JOURNAL DU SOIR

TARIF DES ANNONCES
Première insertion (par ligne Agathe) \$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours... 0 05

BUREAUX : 92-93 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

Editeur-propriétaire

ERNEST PACAUD,

L'ELECTEUR
EDITION QUOTIDIENNE
No 15
Mardi, 16 Avril 1895

L'opinion de l'épiscopat
Le devoir des libéraux

Mgr Fabre, archevêque de Montréal, vient d'adresser au clergé du comté de Verchères, une lettre-circulaire dont voici le texte :

CIRULAIRE DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

Archevêché de Montréal, le 9 avril 1895.

I
Concile provincial

Mes chers collaborateurs,

Des circonstances imprévues nous obligent à remettre à la fin de septembre prochain, la réunion du Concile Provincial de Montréal déjà convoqué pour le 28 du courant.

La question du chant du "Veni Creator" dans les églises et chapelles publiques a été renvoyée aux trois derniers dimanches de l'année.

Quand nous aurons lu le Très Saint Sacrement de la sainte Eucharistie, rien n'empêche qu'elle se fasse dans une chapelle ou dans une sacristie, en attendant que l'ordre en soit donné.

Voici maintenant une LETTRE DE MONSIEUR MOREAU

St Hyacinthe, 24 mars 1895.

L'honorable J. A. Oimmet,

Monsieur le ministre,

Permettez-moi de venir vous exprimer le vif contentement que j'ai éprouvé en prenant communication de l'ordre en conseil que vous et vos honorables collègues venez de passer en faveur des catholiques du Manitoba. C'est précisément ce que tous les catholiques et les vrais amis du pays attendaient de nos honorables ministres fédéraux. Ils ont rempli la tâche bien difficile qui leur incombait, avec un esprit de justice, une fermeté et un dévouement qui leur attirent l'admiration et la reconnaissance de tous les amis de l'équité, de l'ordre et de la paix. Que le ciel les comble de bénédictions et leur vienne en aide jusqu'à la parfaite victoire sur les injures qu'ils ont mission de supprimer.

Bien grande a été aussi ma joie en apprenant qu'il y aura session de parlement dans le cours d'avril prochain. La grande question des écoles de Manitoba et sera immanquablement discutée, c'est alors que je prononcerai par nos honorables ministres la sentence de vie ou de mort. Il m'est avis qu'après un acte aussi courageux et aussi noble que celui qu'ils viennent d'effectuer, ils ne peuvent déchoir de leur haute position ; car ils ont pour eux tous ceux qui ont le sens de la justice et du droit et le véritable amour du pays, et ceux-ci heureusement sont en bien plus grand nombre que ceux qui se laissent dominer par l'esprit d'injustice et de fanatisme.

Il va sans dire, monsieur le ministre, que mon digne coadjuteur, Monsieur Decelle, concourt avec bonheur dans les pensées et les sentiments que je viens de vous exprimer.

Veillez bien me croire, monsieur le ministre, avec mes vœux bien ardents de succès dans la grande lutte que vous allez soutenir.

Votre tout dévoué et humble serviteur,

L. Z. Ev. de St-Hyacinthe.

Nous nous empressons de faire connaître à notre public ces importantes expressions d'opinion.

Puisque l'épiscopat est satisfait du remède ordonné, nous le sommes aussi.

Nous ne sommes pas convaincu, il est vrai ; mais enfin, c'est une question plutôt religieuse que politique et il importe qu'il y ait de la discipline dans l'église comme dans le parti.

Le parti libéral, nous l'espérons, se guidera en conséquence.

L'opposition devait, paraît-il, exiger du gouvernement dès l'ouverture des chambres, un règlement immédiat de cette question des écoles qui crée tant de malaise et trouble la paix du Dominion.

Elle aurait bien tard, suivant nous, de persister dans cette démarche. L'épiscopat lui reprocherait de compromettre un mode de règlement déjà adopté et qu'il approuve.

Le devoir des libéraux, à notre humble avis, est de laisser faire.

S'ils interviennent en quelque façon, c'est à eux que l'on attribuera la dernière humiliation qui est réservée au Canada catholique.

Dit le Monde :

"Le Quotidien recommande aux conservateurs de Québec d'attendre de voter en faveur de Thomas McGreevy."

"Cela donne une idée de la déchéance dans laquelle sont tombés certains journaux et certains hommes."

"On en est rendu à encourager publiquement les citoyens à voter pour un homme qui a justé \$120,000 dans le district de Québec, en 1887, dans le but de corrompre l'électorat, qui a été chassé des Communes canadiennes à cause des tripotages auxquels il a été mêlé et qui enfin a été envoyé en prison à la suite des scandales que l'on connaît."

Une pièce importante du dossier

Dans toute cette discussion sur la question des écoles de Manitoba, il y a un point particulier qui a toujours été très controversé.

C'est un gouvernement libéral, disent les journaux conservateurs, qui a aboli les écoles catholiques et les a remplacées par un système d'écoles publiques en 1890.

Quelle réparation les catholiques peuvent-ils donc attendre de ce même parti ?

A quoi nous répondons : Ce n'est pas représenter la situation d'une façon franche au public, parce que votre affirmation implique que l'opposition conservatrice de Manitoba se serait opposée à cette législation du gouvernement libéral.

Or, tel n'est pas le cas.

Il est vrai que c'est un gouvernement libéral qui a soumis et fait voter par la législature de Manitoba la législation scolaire, que les libéraux de toutes les autres provinces de la Confédération ont énoncée depuis quatre ans au parlement, dans la presse, aux tribunes publiques. Mais cette législation fut votée avec le consentement de l'opposition conservatrice.

Nous avons donné plusieurs fois le texte même du vote. C'a été une coalition de tous les députés protestants des deux partis, contre l'union de tous les députés catholiques des deux partis.

On se rappelle que c'est à cette occasion que notre ami, l'hon. M. Prenlergast, le chef des libéraux canadiens-français, à Manitoba, est sorti avec éclat du gouvernement, pour combattre avec vigueur ses anciens collègues.

Mais il y a un autre fait qui a aussi son importance et qui n'est pas connu généralement du public.

C'est l'attitude adoptée subséquemment par le parti conservateur de Manitoba sur cette question.

A une convention de tous les chefs conservateurs de la Province, à laquelle assistaient tous les députés conservateurs de la législature, — convention tenue à Winnipeg le 30 mai 1892, — on adopta le programme du parti pour les élections.

Or, voici comment se lit le sixième article de ce programme qui a pour titre "School Policy."

"Les membres de l'opposition déclarent : "1o That they are in favor of one uniform system of public schools for the province."

"2o That they are ready and willing to loyally carry out the present Act—should it be held by the judicial committee of the privy council of Great Britain to be within the legislative power of the province."

"3o That in the event of such school act being held by the judicial committee of the privy council of Great Britain to be beyond the legislative power of the province, then they will endeavor to secure such amendments to the "British North America Act" and the "Manitoba Act" as will place educational matters wholly within the legislative power of the province of Manitoba, without appeal to governor-in-council or the parliament of Canada."

(Traduction)

"1o Qu'ils sont en faveur d'un système uniforme d'écoles publiques pour la province."

"2o Qu'ils sont prêts et disposés à exécuter loyalement le présent acte—si le comité judiciaire du conseil privé de la Grande-Bretagne décide qu'il est dans les limites du pouvoir législatif de la province."

"3o Que dans le cas où le comité judiciaire du conseil privé de la Grande-Bretagne déclare que cette législation scolaire est en dehors du pouvoir législatif de la province, alors ils s'efforceront d'obtenir des amendements à "l'Acte de l'Amérique Britannique Septentrionale" et à "l'Acte de Manitoba", de manière à mettre ces questions d'éducation complètement dans les limites du pouvoir législatif de la province de Manitoba, sans appel au gouverneur en conseil ou au parlement du Canada."

Comme on le voit, les deux partis à Manitoba sont en faveur des écoles publiques et opposés au rétablissement des écoles séparées.

Voilà la vérité. Et c'est tromper le public que de chercher à lui faire croire qu'il y a une lutte entre les deux partis à Manitoba sur cette question des écoles : les libéraux combattant les catholiques et les conservateurs les protégeant.

C'est tout simplement un truc électoral.

Une lettre de M. l'abbé D. Gosselin

M. l'éditeur de la Semaine Religieuse a adressé à l'Évêché la lettre que voici :

Bureau de la Semaine Religieuse, Québec, 12 avril 1895.

A M. le directeur de l'Évêché, Québec.

Monsieur,

Le crédit dont jouit la Semaine Religieuse auprès du public sérieux et impartial, est évident. Le succès de l'exploitation à laquelle l'Électeur se livre avec un patriotisme incontestable. Aussi, dans l'espérance de diminuer ce crédit, il parle de note reçue de l'archevêché tantôt pour dégoûter la responsabilité de Son Éminence, tantôt pour informer le public—que la Semaine Religieuse n'est pas l'organe du clergé ou de l'Ordinaire.

La Semaine Religieuse, nous l'avons répété à satiété, n'engage nullement la responsabilité de l'Ordinaire ; mais elle doit être l'expression aussi fidèle que possible de sa manière de voir et de penser. Jusqu'à présent, nous avons lieu de croire qu'elle y réussit parfaitement, n'en déplaise à l'Électeur et à quelques-uns de ses amis. Mes remerciements.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre tout dévoué,

D. GOSSELIN, Ptre.

Pourquoi M. l'abbé n'est-il pas venu à nous directement au lieu d'aller chez le voisin pour formuler ses plaintes ?

N'est-ce pas que c'eût été plus convenable ?

Puis, quelles sont ces plaintes ? Que nous reproche-t-il ?

D'avoir dit que la Semaine Religieuse n'était pas l'organe des autorités ecclésiastiques de notre diocèse ?

Non ! puisque M. l'abbé admet que son journal "n'engage nullement la responsabilité de l'Ordinaire."

D'avoir dit que l'on nous avait prié de prévenir le public qu'il n'était pas l'organe de Son Éminence, en dépit de l'inscription "publiée sous le patronage de Son Éminence ?"

Non ! puisque M. l'abbé ne le nie pas.

Alors, pourquoi ce persiflage de mauvais genre à notre adresse ? Pourquoi dire que l'Électeur jalouse les succès d'exploitation de la Semaine Religieuse ?

Notre confrère croit peut-être que nous avons fait la remarque que la blesse uniquement pour lui être désagréable. Il est dans l'erreur.

Nous n'en aurions rien dit si nous n'y avions été contraint, pour rappeler à la raison l'Évêché qui en était rendu à nous faire un crime de cacher l'opinion de l'autorité religieuse, en ne reproduisant pas un article de la Semaine Religieuse, qu'il représentait comme "l'organe de l'autorité religieuse à Québec."

C'est alors que nous avons dû répondre, pour nous justifier, que nous avions été prévenu de ne pas attacher plus d'importance qu'il n'en fallait à la Semaine Religieuse.

Assurément nous ne voulons pas prétendre que M. l'abbé Gosselin ne réfute pas sur la plupart des questions les vues de l'autorité. Ce serait plus que déclarer s'il en était autrement.

Actualités

Nos prévisions étaient justes : le vent violent d'hiver a dissipé les nuages.

Aux endroits exposés le vent soufflait avec une telle violence que plusieurs personnes ont été renversées.

La marée a atteint un niveau très élevé, plusieurs quais ont été submergés.

La débacle n'est pas encore effectuée, mais ce n'est plus qu'une question d'heures ; la glace du lac St-Pierre semble tiéde.

Dans quelques jours nous aurons le plaisir de voir les vaisseaux emprisonnés dans le bassin Louise s'élançant dans leur élément.

L'observatoire de Toronto nous prédit du beau temps.

Les MM. Connolly sont arrivés hier à Québec pour aider à la candidature de l'hon. Thos McGreevy.

Les journaux conservateurs se prétendent maintenant absolument sûrs de faire élire leurs quatre candidats demain : M.M. Montague, Bisillon, McGreevy et Chisholm.

Il est possible que la paix entre la Chine et le Japon soit effectuée aujourd'hui.

Nous signalons à nos lecteurs de Charlevoix la lettre de leur député, M. Morin, que nous publions aujourd'hui en troisième page.

Nouveaux tremblements de terre hier en Italie.

M. Edison espère qu'un jour on pourra lire les pensées les plus secrètes d'une personne en lui appliquant un appareil électrique sur la tête. Cet appareil, relié par un fil à la tête d'une autre personne, permettrait à cette dernière de prendre connaissance des pensées de l'autre. Ce serait là une invention qui désintrait bien les ménages.

Le traité franco-canadien a été signé le 6 février 1893.

Il y a donc plus de deux ans qu'il attend le bon plaisir du gouvernement fédéral.

"Le gouvernement fédéral a le droit, et je dis que c'est son devoir, de désavouer toutes les lois contraires aux intérêts généraux du Canada, etc., etc."

"Ceux donc qui viennent vous dire que le gouvernement ne pouvait pas désavouer cette loi, vous trompent de la manière la plus adhésive."

Ainsi parlait l'hon. procureur-général Cagrain à Montréal le 23 février 1894.

Notes personnelles :

Le lord évêque de Québec et Mme Dinn sont partis pour Hamilton.

Notre concitoyen M. J. R. Renfrew est revenu d'Europe hier.

Le lieutenant Francis H. C. Sutton, genre de l'hon. juge Roathier, est nommé lieutenant aux grenadiers royaux.

Le lieutenant-colonel Turnbull est parti pour Toronto où il va prendre le commandement des dragons royaux.

Un incident électoral qui nous intéresse

(Dépêche spéciale à l'Électeur)

Halifax, 15 avril.

Je tiens à vous signaler un incident qui s'est produit à la nomination des candidats à Antigonish et qui est rapporté par le Chronicle de cette ville.

M. Chisholm, le candidat conservateur, avait la parole. Il fit allusion à l'élection de Québec-Ouest. Voulu prouver que le gouvernement reprochait les exploits de M. McGreevy, il déclara que M. Deboll avait été choisi par le gouvernement pour combattre M. McGreevy.

Ici, le jeune sir Charles Hibbert Tupper, interrompit son candidat, et déclara à son tour que son ami était dans l'erreur que ce n'était pas M. Deboll qui était le candidat du gouvernement.

Aux MUSICIENS

Je suis chargé de vendre les pianos suivants à des prix très réduits et à des conditions de paiement faciles. Ces instruments sont presque tous neufs et seront vendus avec garantie.

- 1 Cabinet grand Farwell upright piano neuf... \$300.00
1 Dominion cabinet grand upright piano neuf... 250.00
2 Dominion upright style B piano neuf (chaque)... 200.00
1 Très beau Mason & Risch upright (presque neuf)... 325.00
6 Upright pianos de divers manufactures qui ont déjà servis, en parfait ordre (chaque)... 200.00
1 Steinway upright qui a déjà servi, en parfait ordre... 250.00
2 New Sohmer uprights, valant chacun \$600.00 pour argent comptant (chaque)... 400.00
1 New Dicker Bros upright piano valant \$650 réduit à 450.00
Chickering (seconde main) concert, grand piano en parfait ordre convenable pour un couvent. Prix original \$1600.00 réduit à... 300.00

L'offre ci-haut n'est ouverte que pour quelques jours, car il faut que ces instruments soient vendus sous bref délai. Pour informations et détails sur chaque instrument, veuillez vous adresser à

HENRY GODFREY
Aux soins de Joly de Lotbinière et Joly de Lotbinière, avocats
15 RUE BUADE, QUEBEC

15 a-2f.

NOUVEAU MAGASIN

A la Quebecoise 155 RUE ST-JOSEPH

En face du Presbytère et ancien magasin Brunet & Laurent

Assortiment complet de marchandises sèches provenant des meilleures maisons locales et étrangères consistant en

Serge noir et café, Tweed anglais, Ecossais et Canadien. Etoffe à robe dans les derniers patrons. Chapeaux pour hommes et enfants, Tapis, Frelat, Garnitures de maisons vendues à très bas prix. Aussi un grand lot de jobs

50c DANS LA PIASTRE

Sont offerts à l'acheteur

Une visite vous convaincra du bon marché. Un seul prix marqué en chiffre

Modistes et Tailleurs de première classe

LAIT GRANULE

L'équivalent parfait du lait de la mère

C'est du lait de vache de la meilleure qualité, solidifié de telle sorte que lorsqu'il est dissous dans la quantité d'eau voulue il donne un produit pratiquement identique au lait de la mère en composition, réaction, goût et apparence.

Il est absolument vierge d'Amidon, de Glucose et de Sucre de Canne, et ne contient rien qui ne fasse naturellement partie du lait, et ne manque rien de ce que contient le lait de nourrice de bonne qualité.

Si votre épicière ou votre pharmacien ne l'a pas en magasin, adressez-vous directement à Johnston's Fluid Beef Co Montréal T. D. BEATTIE, Agent, Québec.

GRANDE OUVERTURE

D'UN MAGASIN DE MEUBLES

Au No 62 Rue Saint-Joseph

A l'ancien Bureau de Poste

Nous profitons de cette occasion pour remercier nos clients de leur généreux encouragement qu'ils ont bien voulu nous donner, et les invitons ainsi que le public en général, à venir visiter notre établissement, consistant en Sal de salon, Set de chambre, Sideboards, Tables à dîner et de centre, Étagères, Chaises (une grande variété), Matelas et Ressorts, Miroirs, Images, etc.

H. P. WHITENEY

(Autrefois gérant de la Metropolitan Manufacturing Co)

ANCHOR WEAKNESS CURE, 62 la bouteille

La pharmacie de la CROIX ROUGE

42 rue de la Fabrique

Vend le meilleur marché

F. A. MERCIER

105, Côte Lamontagne

Argent à prêter sur hypothèque à la ville et à la campagne

C. E. TASCHEREAU

NOTAIRE

Argent à prêter sur hypothèque ou autres garanties

Facilités spéciales pour les fabricants et les communautés religieuses

No 119 RUE ST-PIERRE, Québec Téléphone 497.

CAMPRE Première Qualité, par livre 55cts

Boules pour les mites "Moth Balls" par livre 70cts

Boules pour les Mites "Moth Balls" par 5 lbs 60cts

Papier pour les Mites, "Moth paper" par paquet 80cts

PRIX SPECIAUX AUX MARCHANDS

Chez J. E. LIVERNOIS

L'Ami des dames

W. Brunet & Cie, Pharmaciens

Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec

DEPOT GENERAL CHEZ W. BRUNET & CIE Saint-Roch, Québec

PRINTEMPS

NOUVELLES IMPORTATIONS

Notre assortiment de marchandises pour le printemps est maintenant au grand complet dans tous les départements.

Nous pouvons vous offrir les plus hautes nouveautés en fait de

Etoffes pour Robes et costumes, Cachemires, Serges, etc. Nouveaux chapeaux, garnitures nouvelles

Tweed pour habillements de messieurs Tweed pour pantalons les plus nouveaux patrons

Drap et sergo pour Pardessus de printemps Nouveaux chapeaux en feutre et en duvet

Tapis, Rideaux, Prêlats, Pôles, etc. Fournitures de maison en général

Modiste et tailleur de première classe à l'établissement

UNE VISITE EST SOLLICITEE

ROBITAILLE, FRERE & CIE

207 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

Grande Reduction

Nous avons fait une réduction énorme sur tout notre assortiment de

CHAUSSURES

Qui est le plus varié et le plus complet à Québec

VENEZ NOUS VOIR avant d'acheter et vous serez certain de trouver ce que vous aurez besoin à 40 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

J.H. BEGIN

121 Rue ST-JOSEPH

13 avr 3m

UNE Grande vente à sacrifice

Se fait actuellement à la

GRAND UNION CLOTHING CO

124, rue St-Joseph, St-Roch

569—COMPLETS EN LAINE A \$5.00—569

Ne manquez pas cette occasion, elle est de celle qui ne se présente qu'une fois dans sa vie.

Regardez partout autour de vous avant de venir nous voir. Plus vous verrez, plus vous serez satisfait quand vous serez rendu à notre magasin.

Ne vous plaignez pas de n'avoir pas de chance, en voici une incomparable qui vous saute aux yeux.

Début. Il doit dormir celui qui ne profite pas des bas prix qu'on offre sur tout le stock à la

GRAND UNION CLOTHING CO

D'AUTEUIL & LACOMBE, propriétaires

Rue St-Joseph, St-Roch, Québec

OUVERTURE

SAMEDI, LE 13 AVRIL 1895

Un stock de marchandises sèches des plus complet et des mieux choisis en

Tweeds, Serges, Chapeaux, Chemises, Cravates, Collets, Corps et Caleçons

—AUSSI—

Cachemire noir et couleurs, étoffes à robes de fantaisie, garnitures, dentelles, parasols et rubans, sous-vêtements pour dames.

Qu'on vienne faire une visite pour en juger et chacun sera satisfait. Les pratiques seront servies avec politesse et promptitude.

A ROYER

177 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

10 a-1m. Vis-à-vis l'Eglise.

Le premier ministre Greenway refuse de parler

Il dit qu'il donnera sa réponse le 9 de mai

DES ELECTIONS GENERALES

(Dépêche spéciale à l'Electeur)

Winnipeg, 15 avril.

Le premier ministre Greenway est arrivé aujourd'hui de sud de la province. Interrogé sur la nature de la réponse que ferait son gouvernement au message fédéral, il a dit que cette réponse serait communiquée officiellement à la législature, le 9 mai, pour recevoir sa sanction. D'ici là, il ne pouvait rien dire.

Je crois pouvoir vous assurer que c'est l'intention de M. Greenway de dissoudre notre législature en même temps que le gouvernement fédéral et de faire ses élections le même jour.

Petins de la Capitale

Le discours du Trône

LE CHEF LIBERAL

Clarke Wallace à Washington

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 16 avril.

L'hon. M. Laurier et Mme Laurier sont arrivés ici hier soir. Le chef libéral jouit d'une santé excellente. Il a pris des chambres, à l'hôtel Russell.

Les députés de Terre-Neuve partent aujourd'hui pour retourner dans leur pays.

Un des députés, l'hon. M. Bond, interrogé sur le résultat de sa mission, a dit qu'il s'en retournerait satisfait. Il a persisté à ne pas vouloir en dire davantage.

Les députés ont exigé le maintien des centres séparés.

La population de l'île de Terre-Neuve est de 202,040 dont 35 pour cent sont catholiques romains.

L'hon. Clarke Wallace est à Washington.

Le lieutenant-gouverneur Schult de Manitoba n'a pas réussi à obtenir un troisième terme. Il sera remplacé par l'hon. M. Patterson si tôt que la session sera assez avancée pour justifier le gouvernement de ne pas faire une élection partielle à South Huron.

Il ne semble pas y avoir dans le moment l'intérêt que provoque toujours ici l'approche d'une session. Tout l'intérêt semble se porter sur les quatre élections de demain.

L'hon. M. Patterson ne prendra pas son siège, il partira à la fin de la semaine pour la Floride où il restera jusqu'à ce qu'il soit fait lieutenant-gouverneur.

Il est difficile de dire ce qui contiendra le discours du Trône que l'on fera lire au gouverneur-général jeudi.

J'ai tout lieu de croire cependant qu'il sera fait mention de la question des écoles et de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

Cinderella à la mode

Un événement social

La première de cette charmante opérette sera donnée ce soir à l'Académie de Musique.

L'opérette sera l'un des plus charmants que nous ayons jamais assistés à semblable soirée.

Les différents rôles seront remplis par une cinquantaine d'amateurs bien connus de notre société anglaise et française, qui sont très de contrôler le succès.

Le Québec Snow Show Club a fait des frais considérables pour mettre sur la scène cette merveille musicale et il n'est que juste que nous concédions sa promesse en foule et venions témoigner d'une manière pratique leur appréciation de ce club populaire et entreprenant.

M. Haakman de la compagnie d'Opéra français aura la direction soutenue par son propre orchestre.

Les décors spéciaux ont été peints par M. R. Ravasse pour le "Grand spectacle féérique" et la compagnie du pouvoir électrique de Montmorency a entrepris d'illuminer la grande magistrale au moyen de 120 lampes électriques de couleurs variées.

Un nombre des incidents introduits dans la pièce se trouvent une charmante chansonnette par Mlle Casault, une déclaration comique de l'orchestre par Mme Grosdin, un quartet instrumentale par Mlle Clara et les MM. E. A. et P. Woodley, et un duo original absolument nouveau, écrit pour la circonstance, rempli de bons mots, d'allusions locales, d'humoristiques, deux qui sera chanté par Mlle Frost Gray et M. C. P. Storey.

On pourra réserver les sièges au contrôle de l'Académie de Musique.

Les populaires 75c., 50c., et 25c.

On peut retenir les voitures pour 10 h. 15

Les scandales de Londres

Londres, 15 avril.

Le coup porté à l'orgueil national anglais par les révélations scandalieuses du procès Oscar Wilde a produit dans toutes les classes de la société un sentiment de honte et d'inquiétude. La curiosité manifestée tout d'abord par le public, qui désirait connaître dans tous leurs détails les crimes reprochés à Oscar Wilde et à ses complices, a beaucoup diminué. Cependant, on attache encore le plus d'intérêt aux agissements de certains hommes haut placés, dans le rang public, à côté des noms à ceux des individus compromis dans cette affaire.

Parmi ces personnages se trouve un membre influent de la chambre des lords très répandus dans la haute société londonienne, mais qui a soudainement quitté Londres, où, si l'on dit, il était encore l'un des hommes les plus considérés. La culpabilité de Wilde semble clairement établie et l'on ne doute pas qu'il ne soit condamné.

Qui vous voulez

Interrogés qui vous voulez. Tous ceux qui ayant touché ont fait usage de Baume Rhumal vous diront qu'ils ont été guéris promptement et radicalement à peu de frais.

Les femmes toreadors

On écrit de Barcelone que les habitants de cette ville ont assisté l'autre dimanche, à un intéressant spectacle à la plaza de Toros; trois femmes ont couru le taureau, toutes les trois charmantes, bien faites et remplies de courage et d'adresse. Ces trois "vénus" portent les noms euphoniques de Lolita, Providencia et Angélica. La plus âgée des trois compte vingt-trois printemps. Angélica revêtait un superbe costume en velours marron brodé d'argent; celle de Lolita était verte et or; celle de Providencia, bleu de ciel et or.

Je ne sais rien de plus coquet, dit le correspondant, que l'apparition de ces trois femmes sur la plaza, la toque à pompons inclinée sur l'oreille, le point droit sur la hanche, le jarret admirablement moulé sous le bas de soie blanche, défilant avec ensemble aux accords d'une musique au rythme accéléré. Toutes les trois ont très bien travaillé. Toutes les trois ont expédié la bête avec une gracieuse maîtrise. Elles ont été fort applaudies, sans compter que le public les a couvertes de fleurs. Il est vrai de dire que les taureaux n'avaient qu'un an.

Si vous Devez Rayer Le Saindoux

et si vous êtes obligé, comme des milliers d'autres, de vous abstenir de tout aliment dans la préparation duquel il entre, et de ne rien manger ayant été préparé au saindoux, ceci vous rappellera qu'il existe une graisse végétale, propre, délicate et saine pour le remplacer. Si vous employez la

Ottolene

à la place du saindoux, vous pourrez manger des tartes, de la pâtisserie et d'autres "bonnes Choses" sans crainte de conséquences dyspeptiques. Le moment est venu de notre délivrance du saindoux et de ces effets malfaisants. Achetez-en un seau, essayez là dans votre propre cuisine et vous serez convaincu. En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres.

Fabriquée seulement par The N. K. Fairbank Company, Rues Wellington et Anne, Montréal.

DE LA TERRE AU CIEL

A Madame F. X. Lemieux, sur la tombe de sa fille Marguerite, morte à ses 7 ans.

Madame,

Depuis une quinzaine elle a quitté ces lieux pour aller désormais vivre sous d'autres

Et vous êtes restée, et la douleur amère

A mis un dard cuisant dans votre cœur de

Le matin n'a plus dit son si gentil bonjour.

Vous ne le voyez plus venir prendre son

A table, au doux baiser du soir. Quand

Vous songez dans la nuit à l'enfant de la

Pour le clavier en deuil vous auriez en ses

Pour égayer le nid il vous manque sa voix.

Le livre de sa vie a fini son histoire.

C'est un petit volume où va pleurer

II

Mémoire va pleurer amèrement d'abord :

Le vase du regret est amer sur le bord

Et la seule quelconque. Vers le fond, si

A tous maux où l'on heurte en ce monde,

A tous ces noirs démons du vice et de l'or-

Qui se jettent sur l'âme et la font une hor-

Où bien à ce fil d'or des amours de jeunesse

Qui joint le char des pieux à celui de

Si l'on doit être à ce cœur avide de nectar

Qui doit boire le fiel à longs traits tout ou

A notre esprit qui peine en sa nuit d'igno-

A nos délices sans trop souvent en souf-

Nous trouvons que l'enfant qui s'en va vers

Goûter les fruits divins qu'on dit délicieux

Et qu'il faut croire tels, nous trouvons

A bien fait pour s'en aller de quitter notre

Nous trouvons qu'il vaut mieux pour nos

De se clore aux rayons qui leur viennent

Nos yeux qui trop souvent—incertain-

Peuvent à se souiller ainsi que tout le

Nous trouvons qu'il est bon, qu'il est doux,

Que l'oreille se ferme à tout plaintif accord,

Que cet étroit cerveau, cachot d'intelli-

Soit ouvert par la mort, au jour de déli-

Afin que l'œil de l'âme et l'oreille et l'es-

Découvrant ce Grand Dieu que Jésus nous

Allent s'alimenter à la source éternelle

Des rayons, des accords, du savoir et de la

III

Depuis une semaine elle a quitté ces lieux

Pour aller désormais vivre sous d'autres

Laissez couler vos pleurs sans vous plain-

Si la mer des douleurs est le cœur d'une

C'est que Dieu la charge de fournir à sa

Les anges qu'il lui faut pour le concert.

C'est qu'ici-bas l'épine est toujours dans la

Et qu'il y a des pleurs au fond de toute

BOURBEAU RAINVILLE.

3 Fonds de Banqueroute 3

Villeneuve & Frère, de Québec H. Belleau & cie, de Québec et O. Chayer, de Montréal

50,000.00 De Marchandises à moins de cinquante cents dans dans la piastre

EXAMINEZ BIEN LES PRIX SUIVANTS :

Flanellettes valant 15c pour 7c. Chemises blanches non lavées valant \$1.00 pour 50c. Cravates pour hommes valant 25c pour 5c. Faux chls en toile et en caoutchouc pour 5c. Coton barré et carreaux valant 10c pour 5c. Gants de kid valant 50c pour 25c. Gants de kid valant \$1.00 pour 40c. Gants de kid pour hommes à 25c. Gants de cachemire pour dames à 10c. Gants de cachemire pour enfants à 10c. Tapis ciré à 25 et 35c, suivants la largeur. Un lot de 400 pièces de tweed tout laine, à 25, 35, 40, 50 et 60 cents, Serge (cachemire) valant \$2.50 pour \$1.25. 2 caisses de cachemire noir, importation spéciale pour notre magasin de Montréal, plus être vendue à 25, 30, 35 et 50 cents. Cachemire de couleur à 15, 26 et 25 cents. Un job d'étoffes à robes valant 75 et 50c pour 35 et 25c. 1000 pièces de ruban à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10c la verge. Un lot de corsets à 25c. Un lot de bas de cachemire et de bas de laine à très bas prix. Coton ouaté à 7, 8, 9, 10, 12 et 15c la verge. Coton jaune et coton blanc au prix de la manufacture. Coton jaunie et coton blanc au meilleur marché que partout ailleurs.

Tous les cotons et cotonnades sont détaillés exactement aux prix du gros, c'est-à-dire 2 et 4 cents meilleur marché que partout ailleurs. Toile à nappes à 20, 25, 30 et 35c. Grand choix de corps et caleçons et de chapeaux pour hommes et garçons. Parapluies pour dames (en tout cas) à 25, 35, 40 et 50c. Un bon assortiment de tapis TAPESTRY à 25, 30, 35, 40, 45 et 50c la verge. Prêlards Anglais à 25, 30, 35 et 40 cents. Un bon assortiment de tapisserie à 3 1/2c la verge en montant. N'oubliez pas qu'il est impossible de se procurer les mêmes marchandises sans payer 50 pour cent plus cher. Nous prions les anciens clients de MM. Villeneuve & Frère et de MM. H. Belleau & Cie, d'en profiter. STRICTEMENT UN SEUL PRIX.

Dupuis Freres Magasin Villeneuve & Frere 768 RUE SAINT-VALLIER SAINT-SAUVEUR QUEBEC

Viennent de paraître

M. Leprohon & Leprohon, les éditeurs de la Bonne Littérature Française (publication mensuelle), annoncent pour le numéro d'Avril (No 16), un charmant ouvrage de l'auteur populaire Xavier de Montépin, sous le titre de "L'Enlèvement Mystérieux".

L'auteur raconte l'histoire d'une jeune fille du peuple, qui pendant le règne de Louis XV fut enlevée avec un mystère extraordinaire. Les caractères sont dessinés avec vigueur et semblent revivre pour les lecteurs. Le retour de la jeune fille, sa vie, son amour partagé, et un dénouement inattendu se suivent de près. Tout cela avec l'intérêt dramatique que l'auteur a su donner à tous ses ouvrages. Le prix de ce volume est de 10 cts.

En dehors de la publication mensuelle et dans le même format quoique plus gros, les mêmes éditeurs annoncent un autre ouvrage d'un autre auteur également populaire: "La Femme du Fusil". Dans ce récit d'une vignette extraordinaire, le lecteur est transporté dans la République Argentine pendant une des révolutions qui dévolent ce beau pays. La première partie du livre raconte les incidents terribles qui conduisent au serment de vengeance de la femme du fusil. Dans la seconde partie sont racontés au long les divers incidents de la vengeance. Le dénouement est de toute beauté et plaira aux lecteurs. Le prix de cet ouvrage est de 15 cts.

Sur réception de 25 centimes ces deux ouvrages seront expédiés franco, par MM. Leprohon & Leprohon, éditeurs, 25 rue St Gabriel, Montréal.

On peut faire venir ces deux volumes ensemble ou séparément. En vente chez M. J. O. Filteau, libraire, rue Beaud.

On demande 50 agents pour la vente de La Bonne Littérature Française.

Les femmes et le 'foot-ball'

On écrit de Londres à l'Indépendance Belge:

Notre population s'est vu offrir l'autre jour le régal d'un spectacle peu ordinaire: le début public (à Horney) des vingt-deux filles d'un club de football.

Reconnu, formellement entre elles un club de football. Reconnu bien que cette initiation des filles d'Ève au football est certainement le dernier mot de l'effort que font nos femmes pour se mettre, en toutes choses, sur un pied d'égalité avec l'homme.

Nous avons habitude à les entendre pérorer dans les meetings, à les voir voter dans les élections municipales et provinciales, c'est un tour de force inimaginable à côté de celui que tentent ces dames, lorsqu'elles prétendent se livrer au plus violent de tous les sports, à celui qui exige à la fois toutes les souplesse du jeu de la "savate" et toute la vigueur de biceps de la boxe.

Si nos féministes se tirent à leur honneur de cette épreuve de virilité, c'en sera fait des dernières barrières où se heurte le principe de l'égalité absolue des sexes. Il n'y aura plus à ouvrir toutes grandes les portes du parlement à ces dames. Elles se porteront du pied, les armes à la main, parlementaire, que de jouer de la voix et de la rhétorique dans les débats calmes et corrects.

Vous concevez, dès lors, qu'une foule énorme et intensément attentive ait assisté aux débuts de ces joueuses de football, victimes de chemises rouges ou bleues et de culottes courtes, joliment symboliques du rôle révé par l'Anglais moderne. Et cette foule s'est étonnamment divertie. Elle se complaisait à critiquer l'apostrophe railleuses toutes les maladroites des sportswomen sans expérience, la moindre de leurs infirmités au regard de ce jeu d'athlètes.

De celles des hardies jeunes filles qui ne laissent pas percer aucune timidité et luttaient corps à corps autour des lourds ballons, sans souci des postures légèrement indécentes et fortement suggestives où les jetaient les hasards de ce sautier. Il les encourageait gentiment de la voix en les interpellant avec des noms d'hommes, en leur appliquant les sobriquets familiers de "Jack" et de "Bill" (Guillaume).

de "Charley" (Charles), en leur donnant de "mon vieux" et "mon gars" avec une verve et une cruauté inassues. Frictrissiez, si vous voulez, ces brutalités d'ironie populaire.

Instinctivement, le peuple anglais en vient à cesser toute dévotion de galanterie envers un sexe faible qui y abdicque ses droits, dès lors qu'il prend l'habit et les armes de sexe fort. Et puis, il faut tenir compte du fait que nous plonge la perspective d'avoir à perdre nos longs privilèges, notre séculaire monopole de gouvernement et de puissance. Songez encore une fois que si nos joueuses de football parviennent à rivaliser avec nous de vigueur et d'entrain sur ce terrain d'exercices physiques et malgré la médiocrité connue de leurs débuts, elles veulent y persister, courageusement, c'en est fait définitivement des distinctions de sexe, au point que d'ici à quelques années les jeunes filles que la galerie interpellait gentiment sous les noms de "Charley" et "Bill" auront interverti les rôles et se feront quelquefois arrêter pour avoir voulu assister à la vertu de quelque timide jeune homme, déshabillé et gendarmé par elles de "Lizzy" (Elizabeth), Sarah, ou "Susie" (Suzanne).

Jo yeusetes

Un véritable comble: Les aveugles installés depuis un temps mémorable sur le pont des Arts, à Paris, se préparent à abandonner leurs places.

— Pour ne pas voir la Seine sortir de son lit, répond le pudibond Taupin.

Entre épouses mécontentes de leur sort: — Mon mari est bien insupportable.

— Et le mien donc!

— Henri me continuelement des bâtons dans les roues.

— Arthur fait mieux que ça: il me les met sur l'échine!

— A l'école maternelle: — Pouvez-vous me dire d'où vient la laine?

— De dessus le dos des moutons, m'sieu.

— Très bien! Et que fait-on de la laine?

— Sais pas m'sieu!

(Le professeur touchant le pantalon de l'enfant). — Et ça, avec quoi est-ce fait?

— Avec les vieilles culottes de papa.

Cher Parcort: — Vous dites que vous voulez plaider en divorce, parce que votre femme vous traite brutalement.

— Elle me traite en chien, et c'est moi qui fais travailler comme un cheval.

— Mais ce cas, ce n'est pas à moi qu'il faut vous adresser; c'est à la société productrice des animaux.

AVIS

Ceux qui ont des réclamations contre la succession de défunte Dame Caroline Richard, de St Roch de Québec, veuve de son défunt Valère Lévesque, boucher, ou qui voudraient entrer en possession de la dite succession sont requis par le présent de produire leurs comptes et de payer au sousigné d'hui au 17 du courant.

Par ordre

Chs. GRENIER, notaire 266 rue St-François, St Roch, Québec

18-14

Old Highland Whiskies

—DE— Mackie & Co

Très rare Old Highland! XXX VIEUX DE 10 ANS XXX

Tel que fourni aux Cours Royales

Un mélange des meilleurs whiskies écossais Médaille à l'Exposition de Québec en 1894

The Islay Blend

(Depuis plus de 50 ans sur le marché)

Médaille à l'Exposition de Québec en 1894

THE OLD CROWN

(Un scotch véritablement authentique)

Diplôme à l'Exposition de Québec en 1894

Les marques ci-dessus en barils et en caisses et aussi le renommé INVERARY en baril

Diplôme à l'Exposition de Québec en 1894

Nous appelons tout particulièrement l'attention sur ces marques choisies. On peut se procurer chez l'importeur qui épicière en gros à Québec et du Canada ou du marchand de détail au besoin.

CERTIFICAT—THE ISLAY BLEND—Voici ce qu'écrivait au sujet de ce renommé whisky l'Hospital de St. Bartholomew: "J'ai soigneusement analysé et goûté l'échantillon de whisky qui m'a été présenté. Les autres whiskies de première classe d'aujourd'hui ne sont pas comparables à ce whisky. Sa saveur est délicieuse, sa couleur est d'un beau rouge et sa pureté est remarquable. Il est digne de figurer dans les menus de tous les grands hôtels et de tous les restaurants de premier ordre. Il est digne de figurer dans les menus de tous les grands hôtels et de tous les restaurants de premier ordre. Il est digne de figurer dans les menus de tous les grands hôtels et de tous les restaurants de premier ordre."

Il possède des qualités qu'on ne peut trouver dans les whiskies absolument purs, et je n'ai aucune objection à déclarer que c'est un stimulant entièrement recommandable sous tous les rapports. Graville H. Sharpe, F. C. S., etc., analyste, ex-principal du collège de chimie de Liverpool.

Par Graville H. Sharpe, F. C. S., Londres le 12 octobre 1893.—Je certifie par la présente que j'ai analysé un échantillon de Old Crown Scotch Whisky, envoyé par M. Mackie & Co, de Glasgow. Le résultat analytique m'a convaincu que c'est un mélange soigneusement et judicieusement choisi et très vieux.

Il possède des qualités qu'on ne peut trouver dans les whiskies absolument purs, et je n'ai aucune objection à déclarer que c'est un stimulant entièrement recommandable sous tous les rapports. Graville H. Sharpe, F. C. S., etc., analyste, ex-principal du collège de chimie de Liverpool.

OLD CROWN

Nous avons lancé cette marque sur le marché en 1878

Ce très vieux whisky est fortement reconnu par la foule médicale de préférence à tout autre en cas de tous les cas où des stimulants sont prescrits. Les autres whiskies de première classe d'aujourd'hui ne sont pas comparables à ce whisky. Sa saveur est délicieuse, sa couleur est d'un beau rouge et sa pureté est remarquable. Il est digne de figurer dans les menus de tous les grands hôtels et de tous les restaurants de premier ordre. Il est digne de figurer dans les menus de tous les grands hôtels et de tous les restaurants de premier ordre. Il est digne de figurer dans les menus de tous les grands hôtels et de tous les restaurants de premier ordre.

Il possède des qualités qu'on ne peut trouver dans les whiskies absolument purs, et je n'ai aucune objection à déclarer que c'est un stimulant entièrement recommandable sous tous les rapports. Graville H. Sharpe, F. C. S., etc., analyste, ex-principal du collège de chimie de Liverpool.

Certificat d'analyse

Par Graville H. Sharpe, F. C. S., Londres le 12 octobre 1893.—Je certifie par la présente que j'ai analysé un échantillon de Old Crown Scotch Whisky, envoyé par M. Mackie & Co, de Glasgow. Le résultat analytique m'a convaincu que c'est un mélange soigneusement et judicieusement choisi et très vieux.

Il possède des qualités qu'on ne peut trouver dans les whiskies absolument purs, et je n'ai aucune objection à déclarer que c'est un stimulant entièrement recommandable sous tous les rapports. Graville H. Sharpe, F. C. S., etc., analyste, ex-principal du collège de chimie de Liverpool.

SCOTCH WHISKY

MACKIE & COY., Highland Malt Distillers, 13 Carlton Place Glasgow, Scotland.

AVIS

Ceux qui ont des réclamations contre la succession de défunte Dame Caroline Richard, de St Roch de Québec, veuve de son défunt Valère Lévesque, boucher, ou qui voudraient entrer en possession de la dite succession sont requis par le présent de produire leurs comptes et de payer au sousigné d'hui au 17 du courant.

Par ordre

Chs. GRENIER, notaire 266 rue St-François, St Roch, Québec

18-14

AUGUSTE EDGE, L. L. B.

AVOCAT

33 RUE NOTRE - DAME

(Bâtisse de l'Electeur)

BASSE-VILLE

6 m

GRAND -- AVANTAGE

C'EST LA PREMIERE FOIS QU'UN MARCHAND DE VAISSELLE VOUS OFFRE AUTANT D'AVANTAGE

Globes à gaz assortis de couleurs \$1.25 pour 24c.

Globes de lampes, assortis de couleurs \$1.25 pour 24c.

Set à l'eau: 1 pot à l'eau, 6 verres et 1 plateau \$1.00 pour 50c.

Tribune libre

Monsieur le rédacteur,
Ceux qui aiment la lecture et qui voient d'un bon œil la fondation d'un journal dans leur localité et qui dans un moment de curiosité s'y abonnent pour six mois sont à présent très déçus en voyant quelle sorte de lecture ils ont dans la triste feuille publiée à la Baie St-Paul et à qui pour nom le Courrier de Charlevoix.

Je savais ce journal fondé dans l'unique but de me déprécier dans l'opinion des électeurs du comté; je ne me suis pas trompé, car depuis la publication du prospectus jusqu'à cette semaine, j'ai servi de point de mire aux écrivains de cette feuille. Je croyais cependant qu'on le ferait dans un langage un peu plus poli, non pas par considération pour moi, mais par convenance pour ses quelques lecteurs.

Voulant faire retomber sur mes épaules la responsabilité de l'acte odieux du gouvernement concernant le subside de notre chemin de fer, on a écrit sur son colonne pour essayer de faire croire que si ce subside nous est enlevé c'est ma faute; ces gens veulent assurément faire croire que nous ne croient pas eux-mêmes; on dit que je suis dans l'opposition et par là aucunement responsable de la cassation d'une mesure ministérielle. Mais voulant, M. le rédacteur, empêcher les lecteurs du Courrier d'être trompés par les faux avancés de cette feuille, je vous prie de me prêter les colonnes de votre journal.

Je veux qu'il soit bien compris cependant que je ne vous le demande que pour mes électeurs et non pour me rendre à l'invitation du Courrier. Je lui nie la compétence voulue pour se prononcer à son tribunal, je suis trop certain d'avance du jugement, entouré comme l'est le jeune homme qui s'en dit le propriétaire mais qui ne l'est que de nom.

D'abord établissons bien les faits. On me dit intéressé dans la Cie du Q. M. & C. Je le suis, en effet, je possède une seule part de une piastre, c'est juste ce qu'il me faut pour être nommé directeur; j'ai occupé cette position dans la compagnie depuis quatre ou cinq ans. A la dernière élection, je n'ai pas été nommé et je ne suis resté qu'actionnaire. M. Beemer, qui possède la plus grande partie des parts, sachant d'avance, je suppose, que la mesure concernant les cent mille piastres serait présentée à la dernière session, bien convaincu que je m'y opposerais, a préféré m'avoir comme actionnaire contre, que de m'avoir comme directeur contrairement, et je n'ai pas été nommé. Le bureau des directeurs devait approuver l'action du gouvernement, les actionnaires devaient ensuite ratifier la décision des directeurs et cette ratification devait être ensuite signifiée au ministre.

Les directeurs se sont réunis après la session et leur acceptation devait nous être soumise le 12 février pour ratification; l'assemblée n'a pu avoir lieu le jour-là, faute de quorum; je suis allé à Québec expressément pour le but d'être à cette assemblée et de m'y opposer, mais j'ai fait un voyage inutile. Plus tard, j'ai reçu l'avis suivant:

(Traduction)
Québec, 25 février 1895.
Cie Q. M. & C.

C'est monsieur,
L'assemblée spéciale ajournée des porteurs de parts de la Cie du Q. M. & C. aura lieu au bureau de la compagnie rue St-André, dans la cité de Québec, jeudi le 26 février courant, à 3 h. p. m. Vous êtes humblement requis d'y assister.

Votre très humble,
(Laurent LYNCH, Secrétaire.)

Cet avis, M. le rédacteur, avec ce qui s'est passé avant, prouve que M. Beemer ne voulait pas m'avoir comme directeur, puisqu'à la dernière élection je n'ai pas été élu; secondement, qu'il ne voulait pas que je fus présent à l'assemblée puisque la première il a agi de telle sorte que l'assemblée n'a pas eu lieu quand il a vu que j'étais à Québec, et qu'à la seconde il m'a fait notifier trop tard pour que je fus présent. Tout cela parce que ce monsieur me savait contre l'abandon de notre subside. Voilà comment les choses se sont passées et l'intérêt que j'ai dans la compagnie.

Voyons maintenant comment j'ai agi comme député.

Les résolutions ont été présentées à la chambre le 11 janvier, c'est-à-dire la veille de la prorogation, quand plusieurs députés croyant la besogne terminée étaient retournés chez eux. Malgré le peu de temps que la chambre avait pour faire la discussion, j'ai pensé que quelque uns de nos amis feraient mieux que moi et j'ai prié M. Marchand, Stephens, Fitzpatrick et Déclède de prendre en mains la cause de mon comté et la manière avec laquelle ces messieurs ont discuté, ne m'a pas fait regretter de les avoir priés d'agir pour moi, leurs discours pendant dans le temps sont une bonne preuve. Comme on pourrait peut-être être incrédule au Courrier, voici les lettres de ces messieurs dont on peut constater l'exactitude ayant les originaux en mains.

St. Jean, P. Q. 11 mars, 1895.
Monsieur et cher collègue,

On a bien tard de vous reprocher de l'indifférence à l'égard du présent de \$100,000.00 fait à la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix par le gouvernement Taillon à la fin de la dernière session. C'est vous qui avez insisté le plus sur l'abandon de cette mesure, et c'est grâce aux renseignements que vous m'avez donnés et ce sujet que j'ai pu avec M. Fitzpatrick, Stephens et Déclède en démontrer toute l'injustice à la chambre. C'est parce que vous avez trouvé que nous avions exposé la question dans tous les détails d'une manière complète que vous

avez pas cru devoir prolonger la discussion...
Votre tout dévoué
Signé "F. G. MARCHAND".

Québec, 9 mars 1895.
Jos. MORIN, M. P. P.

Je m'empresse de vous dire en réponse à votre lettre en date du 8 et que hier que c'est à votre demande, et sur les renseignements que vous m'avez fournis en grande partie que j'ai fait la lutte aux changements opérés par le gouvernement; pour ce qui concerne le subside de la Cie Q. M. & C. Je dois ajouter que la lutte faite par la presse pour empêcher le gouvernement de consacrer cette indigne a été faite par vos amis dans le but de vous être utile et agréable, et en même temps pour empêcher que l'intérêt public fut lésé. Dans toute cette affaire, vous avez fait votre devoir vis-à-vis de votre comté.

Bien à vous,
(Signé) CHS. FITZPATRICK.
Québec, 11 mars, 1895.

Mon cher Morin,

Je suis plus qu'oté de l'apprendre que certaines personnes l'accusent de n'avoir pas fait son devoir dans l'affaire de la Cie Q. M. & C. C'est à ta demande et d'après les renseignements que tu nous a fournis, que nous nous sommes opposés aussi fortement à l'adoption de ces résolutions scandaleuses. Je dois te dire, que pour moi qui ai parlé presque à mi-voix sur cette affaire, je ne l'aurais certainement pas fait avec autant de vigueur si la chose ne m'avait pas été demandée par toi. En fin de compte, Beemer est le client de mon bureau d'avocat, j'étais bien disposé à lutter contre lui, mais je ne croyais pas aller plus loin de mon devoir comme député. J'ai fait plus: non seulement nous avons combattu en chambre, mais depuis ce temps, toujours à ta demande, dans le journal L'Union Libérale que tu dirige, j'ai continué la lutte quand même. Je suis bien sûr que M. Marchand, Stephens et Fitzpatrick sont de mon opinion que j'ai bien n'aurait lutté comme ils l'ont fait si la chose n'avait pas été demandée par toi. C'est ce qui est arrivé pour les autres chemins, nous n'avons rien dit parce que les députés ne s'y opposaient pas.

Bien à toi,
Signé "F. G. M. DECHESNE".
Traduction.
Montréal, 11 mars 1895.

Mon cher M. Morin,

Vous avez fait tout en votre pouvoir pour empêcher l'action scandaleuse du gouvernement en donnant dans l'intérêt de Beemer, un présent de \$100,000.00 qui ajoutés aux autres \$115,000.00 forment \$215,000.00 dans le dessein de la faire renoncer aux balances de subsides pour l'extension de ces chemins, ce qui est véritablement une prime accordée à Beemer pour l'engager à ne pas continuer ces chemins.

Votre très humble
Signé "G. W. STEPHENS".

Ces lettres établissent, je crois, que si je n'ai pas pris part à la discussion moi-même, d'autres l'ont fait à ma demande, et comme je l'ai dit tantôt ma cause a été bien plaidée. Après ces quatre discours, les fameuses résolutions ont été adoptées en première, en seconde et en troisième lecture sur division; et le bill basé sur ces résolutions, présenté le lendemain, a aussi été adopté sur première et en seconde lecture sur division seulement. (Voir les procès verbaux de l'Assemblée Législative du 11 et 12 janvier 1895.)

Je crois, M. le rédacteur, avoir établi que si je n'ai pas protesté moi-même, je l'ai fait faire par d'autres, et de plus que si la mesure a été adoptée elle ne l'a pas été du consentement des deux côtés de la chambre comme on l'a prétendu, il n'y a pas longtemps, en haut lieu.

A présent, il ne faut pas oublier que c'est à ma demande et pour se rendre à mes desirs que le gouvernement Mercier a accordé au comté de Charlevoix les \$300,000 que le gouvernement Taillon nous enlève aujourd'hui, et comment voudriez-vous, monsieur, que la parti qui, il n'y a pas encore longtemps, nous accordait ces argent nous les retranche aujourd'hui, et que moi, député du comté, j'y aie consenti? Il faut pour travailler à faire croire cela avoir la mauvaise foi des écrivains du Courrier.

Quand bien même il y aurait eu le vote nominal, une mesure ministérielle passe toujours et celle-là aurait été comme toutes les autres adoptée par 25 voix de majorité. C'est ce qui est arrivé de plus pour l'établissement du "Parc des Laurentides"; beaucoup de députés avaient intérêt à ne pas voir devenir loi cette mesure et cependant le gouvernement a eu sur 49 députés présents une majorité de 15.

M. le rédacteur, voici le rôle que j'ai joué dans cette affaire et je n'en ai pas honte. Les électeurs de mon comté me jugeront, je l'espère, avec plus d'impartialité que le tribunal qui préside au Courrier, tribunal qui est loin d'être "l'Académie grecque".

On voit dans les colonnes du Courrier des expressions qui me surprennent et que je ne sais à qui adresser. Ce sont celles-ci: "conscience nette", "intérêt mobile des actions et des omissions", "boudage", "intérêt personnel" et toute la kyrielle que quelques journaux conservateurs savent si bien prononcer. Au cas où elles seraient à mon adresse et pour l'information de M. l'éditeur de notre fameux journal, attendu qu'il est étranger, ne vivant au milieu de nous que depuis cinq semaines et étant rendu au cinquième numéro de son journal, je lui dirai: Qu'un jour on a voulu m'introduire à tromper mes amis, c'était au lendemain des élections de 1886, et on n'a pas réussi, je ne me suis pas aperçu que depuis j'ai perdu l'honneur. Ce jour-là, c'était un conservateur qui voulait acheter et c'est votre serviteur qui n'a pas voulu se vendre. Je ne crois pas que M. De-

mer soit assez dépourvu de bon sens pour sacrifier son argent quand il est certain que la mesure qu'il avait intérêt à voir passer devait être adoptée par toute une majorité ministérielle. Vous avez certainement une mauvaise opinion de vos amis politiques, pour croire Beemer—un conservateur de la plus belle eau—capable d'intéresser quelqu'un. Qui dit conservateur dit honnête homme. Si vous voyez de la corruption, il faut que ce soit entre ministres et vous puisque moi je n'en connais rien. Vous voyez édifier sur mon compte, M. l'éditeur du Courrier.

Je ne saurais vous laisser maintenant sans vous donner un conseil, je vous l'offre aujourd'hui car je ne répondrai plus avec vous, je le fais aujourd'hui pour la première et dernière fois. Je suis bien sûr que vous vous en moquez, mais ce sera pour vous plus tard un pensez-y-bien.

Je vis dans la Baie St-Paul et je connais le sentiment public mieux que vous qui arrivez. Le rôle que vous paraissez vouloir jouer avec votre journal n'est pas de nature à vous attirer la considération publique. Vous avez dans votre entourage des gens qui vous font faire des choses qui vous répugnent, j'en suis sûr. En écrivant et en laissant écrire dans un langage comme celui employé dans votre dernier numéro surtout, vous prenez la place du délinquant, avant vous l'Echo des Laurentides a joué le même jeu et il est mort.

Que pour que votre feuille recrute un certain nombre d'abonnés, il vous faut changer de langage et laisser de côté les injures ou les dire d'une manière plus polie, sans les abonnées dégoûtées de votre style ne renouveleront pas leur abonnement. A présent faites-lui de mes avis si vous le voulez, continuez les mêmes écrits ou inspirez si vous le voulez, je ne m'en porterais pas plus mal et le biscuit que vous m'avez promis pourra vous tomber dans la bouche. A présent bonsoir.

J'abuse de votre générosité, M. le rédacteur, mais que voulez-vous, vous ne me voyez pas souvent. Je ne puis clore cette lettre sans aussi dire un petit mot à l'un des correspondants qui pourrait peut-être se trouver vexé si je l'oublie. Ce monsieur a commencé son rôle d'insulteur dès la première colonne du premier numéro, il continue depuis à nous régaler de deux ou trois colonnes par semaine toujours dans son genre favori, qu'il fasse sa sale besogne puisqu'elle lui plaît, pour moi je n'ai pas un mot de réponse à lui donner, il y a trop de différence entre lui et moi. Qu'il continue à arroser ses écrits d'eau de merne puisqu'il en aime le goût, cette eau retombe sur sa personne et éloigne de lui ceux par qui il voudrait être respecté.

Ses écrits sont signés pourtant d'un grand nom, jugez-en: Allah! C'est, je suppose, le nom d'un grand chef sauvage et de plus d'un grand chasseur. Cependant que crains pas des flèches empoisonnées, elle ne me font pas plus peur que si elles me venaient d'un "Attrapeur de rats". C'est assez un homme de progrès puisqu'il a lieu de marcher comme les autres ou à quatre pattes, il marche la tête en bas, son nom renversé en est la preuve. Hélas! si jeune, à peine deux ans d'existence et déjà si capable, c'est renversant! Avec cela cependant, Allah! il est et Allah! il reste rat. Adieu pour toujours, messieurs du Courrier.

JOSEPH MORIN, M. P. P.
Baie St. Paul, 9 avril 1895.

LE BÉTAIL CANADIEN
Monsieur le rédacteur,

Il y a quelques années, il a été ouvert, sous les auspices du gouvernement provincial, un livre de généalogie du bétail canadien. Cette mesure a reçu alors l'approbation générale. Un nombre considérable de reproducteurs et de vaches canadiennes ont été inscrits comme bétail-souche, dès les premières années.

Si l'on considère le temps court qui s'est écoulé depuis l'ouverture du livre des généalogies, nous pouvons dire que beaucoup de reproducteurs canadiens et de vaches ont été expédiés soit à la Province d'Ontario, soit aux Etats-Unis, soit dans les Provinces Maritimes. Nous en avons reçu des témoignages favorables, propres à nous encourager à marcher résolument vers le but proposé.

En 1891 ou 1892, un petit troupeau de ce bétail a été expédié à la ferme expérimentale d'Ottawa. Mais en comparaison avec les bêtes importées qu'on y gardait sous les meilleurs soins, il fit pitoyable figure. Mais dans le rapport de l'année suivante, on lit un éloge bien mérité des qualités de la vache canadienne.

Ces faits devaient donner un élan bien considérable à l'élevage de ce bétail, importé de Bretagne et de Normandie il y a près de deux cent cinquante ans.

Malgré des soins trop souvent insuffisants, malgré la séduction à rebours, qui aurait dû lui faire perdre ses qualités primitives, nos vaches ont gardé leur aptitude laitière, et une proportion exceptionnelle de graisse dans le lait, que seules les vaches Jersey peuvent égaler ou surpasser.

Cette vitalité de la race est un avantage que ne possède aucune race étrangère. Les Durhams, les Ayrshires, les Holsteins, les Jersey même, ne sauraient conserver parfaitement en ce pays, malgré les soins les plus intelligents et les plus attentifs, leurs caractères spéciaux, sans l'importation de reproducteurs des pays d'origine, pour renouveler un sang dont les qualités se modifient sans cesse, sous l'influence du climat, et en conséquence des longs hivers qui tiennent les bêtes dans une réclusion prolongée.

Sur la foi de certains traités d'agriculture, et aussi d'éleveurs de races étrangères, on a cru bon d'introduire du sang étranger dans notre bétail. Ces essais ont presque toujours manqué le but proposé. Mais ce qui n'a jamais manqué, c'est le retour au type primitif des élèves de ces croise-

ments, avec une diminution des propriétés laitières.

Le type canadien, au contraire, est fort vivace. Par le moyen de l'enregistrement, peu à peu, la couleur de la robe de l'animal deviendra uniformément soit brune, soit noire. Au moyen d'une sélection intelligente, les formes anguleuses s'arrondiront, les muscles se développeront sous l'empire des bons soins, dès le jeune âge, et notre race bovine deviendra l'égale des Jersey, avec, en plus, des caractères fixes qui la feront la seule laitière vraiment profitable en ce pays.

Pour ma part, j'ai eu des vaches Ayrshire durement entrées au livre des généalogies, des reproducteurs achetés, au prix fort, chez des éleveurs qui ont enlevé les premiers prix aux diverses expositions provinciales. Malgré les soins que j'y ai mis, je n'ai pu, sans hésiter, que le bétail canadien me donner plus de satisfaction. J'ai eu des records plus élevés pour la quantité de lait, avec les Ayrshires, mais quelle différence pour la qualité!

La tendance à l'embouppement chez les races étrangères est au détriment de la production laitière. Poids pour poids, frais d'entretien pour frais d'entretien, les bonnes vaches canadiennes ne reconnaissent point de supérieures, pour la production du lait.

"Il a été fort remarqué que la vache canadienne n'a point figuré à l'exposition de Chicago, où pourtant nos produits de laiterie, tant beurre que fromage, ont primé. D'où vient cela? A qui en incombe la responsabilité? N'y aurait-il pas eu, en haut lieu, des intérêts opposés au succès d'une exposition d'un bétail canadien, bien choisi, qui aurait donné un lait exceptionnellement riche et fort abondant, en regard à la grosseur et à la dépense de nos vaches laitières?"

"Nous aimons à croire que M. le Commissaire de l'Agriculture de la province de Québec fera tout en son pouvoir pour favoriser l'enregistrement du bétail-souche canadien, que le Dr J. A. Couture, chargé du soin de l'enregistrement, sera rétribué de telle sorte qu'il puisse surveiller, surtout pendant les premières années, le bétail enregistré, pour faire disparaître des registres toute bête sans valeur. L'avenir de notre race bovine canadienne est là."

—Communiqué.

L'élection de Québec-Ouest
REQUISITION A M. DOBELL
Québec, 7 juin 1894.
R. R. DOBELL, éer,
Québec.
Monsieur,

Nous, soussignés, électeurs de Québec-Ouest, vous prions de vous porter candidat pour les Communes à l'élection qui a lieu en ce moment dans notre division.

Votre indépendance de caractère, votre habileté dans les affaires et votre intégrité nous inspirent une confiance absolue. Québec-Ouest trouvant en vous un représentant et un homme public dont toute circonscription électorale serait fière.

Nos intérêts seraient sauvegardés et notre développement assuré.

Nous vous prions de nous appeler le plus possible.

J. C. Howe, M. D. D. E. Drolet
Elz. Dalaire
Harold Kennedy
Herbert H. Price
G. E. Allan Jones
J. C. McLimont
Alfred Berthiaume
Geo. E. Glass
John Y. Welch
W. C. Scott
Fred J. Hethington
Roid, Craig & Co
Thomas Gosland
Nap. G. Girouard
E. J. Weatherly
John Donnelly
Edwin Pope
John Fortier
W. J. Fraser
Frs Derouin
E. Russell Hale
John Glass
James Trumbull
Patrick Ryan
Martin Boalan
J. Murphy
W. W. Welch
Nap. G. Girouard
H. B. Biggell
James Dinan
Louis Monagan
John Mulcair
Calvert Morrill
Frederick Hausen
William Cottrell
Jean B. Boucher
Jos. Piamondton
T. Hunons
John Hunter
P. Morissette
Jas. Watt
J. Bell, jr.
Peter Bernard
Adolf Dubéau
John Haugh
Francis Dinan
P. G. Bursière
Hobert Bidden
William Gosland
William Doran
E. Webb
Joseph Boucher
P. Piamondton
P. Dubéau
J. H. Green
Jos. Beaudet
John O'Brien
E. Morissette
John D. Warner
Louis Marcoux
Edmond Dubois
Lewis Cook
P. G. Bursière
Michael Dinan
James Doyle
Stephen Connolly
Thomas Lannou
Jacques Benoit
David Haugh
John Murray
John McPaul
Ed. Durand
J. Benoit
Jos. Lynch
E. Desnoyers
Pierre Turcotte
J. Dubé
W. C. Gibbono
Claude Andrew
Alex. Pichet
James Harms
Michael Hunk
Daniel Kane
Michael O'Riley
James Petroy
A. J. Maxham & Co
James Druham
John Malone

ARGENT A PRETER
Sur biens-fonds
Pour la ville seulement. A conditions faciles.
S'adresser à
W. OLINT, agent.
La Compagnie Canadienne d'Escomptes et de Placements Mutuels.
113 RUE SAINT-PIERRE
 Québec, 26 octobre 1894.

Los Bicycles
Waverley
SURT LES MELLIEUX
SURT LES MARCHES
SURT LES SUPERIEURS
A tous Bicycles fabriqués dans l'univers, en tenant compte du prix.
Garanti appuyés par un catalogue illustré de 100 pages de 1000 photos de valeur de 100 francs. Ne vous laissez pas induire à payer plus cher, car le Waverley est un pas de plus sur le Catalogue est offert gratuitement sur demande.
Indiana Bicycle Co,
145 Boulevard, Ind.
2 avril.

BAYLIS
MANUFACTURING
COMPANY
16-25 rue Nazareth, Montréal
Les plus anciens et les plus grands manufacturiers de
VERNIS
DU CANADA
M. LAROSE
FRÉLIGESBURG, P. Q.
Dépôt général au gros et au détail chez
E. GIRON & FÈRE, 37-39 rue St-Pierre, Basse-Ville.
En vente chez tous les principaux détaillants de Québec.

LES PIANOS
PAR EXCELLENCE
Venant d'être reçus des manufactures de renom suivantes:
"O. NEWCOMBE CO
EVANS, BROS CO"
Une choix considérable de pianos en bois rares, tels que acajou blanc, ébène, loupes de noyer cirassien, noyer Hongrois ondu, bois de la région du Japon, chêne antique, racines d'acajou, et différents bois riches de l'Orient.

PIANOS D'OCCASION
PRESQUE NEUFS
Piano droit, Weber & Co, 74 octaves, 3 cordes... \$150.00
Piano droit, Kieher & Co, 74 octaves, 3 cordes... \$170.00
Piano droit, Le Petit Bijou, N. Y. \$150.00
Piano droit, Chickering, Boston, \$100.00
Plusieurs autres pianos droits et cordes de puis... \$10.00
Instruments de cuivre et à cordes, mandolines, guitares, etc., etc., etc.
BERNARD, FILS & CIE
Éditeurs de musique
5 rue St-Jean, Haute-Ville

A VENDRE
UNE TANNERIE POJBLE À QUÉBEC
Le sousigné offre en vente une magnifique tannerie. Construite il y a six ans, elle est en ordre parfait. Elle est complétée et peut être distribuée par un acquiessement de la Banque. Elle est située à St-Eugène de la Baie, à quelques centaines de pas de l'église, sur la route conduisant à l'église de St-Sylvestre et à trois milles de la gare du chemin de fer "Le Québec Central", à Ste-Marie de la Beauce. Titres parfaits et conditions faciles.
S'adresser à
LOUIS LESSARD,
Ferlandier
Lessard Post-Office, St-Eugène
18 fév.-2m. Beauce

Bicycles à vendre
Les Lovell Diamond.
Bicycles de course de 14 lbs pour hommes et femmes.
Bicycles de 19 lbs pour hommes et femmes.
Demi-course de 22 lbs, etc., jusqu'à 31 lbs.
Bicycles pour les jeunes gens et les enfants.
Les machines Lovell sont les plus fortes qui existent, et en même temps les plus légères.
Nos prix sont les plus bas, si vous considérez la qualité des machines.
Avant d'acheter la machine "Lovell" nous vous recommandons de vous adresser à nos agents pour vous faire connaître les garanties possibles.
VIDAL, FILS & CIE,
37-39 rue St-Paul,
Québec, 18 mars 1895-1m.

FAUT-IL SE PURGER?
Voilà une question que se posent beaucoup de gens à l'approche du printemps. Mais, pour répondre à cette question, demandez donc à nos hommes expérimentés. Ils vous diront que la purge est la meilleure manière de faire la ménage d'une maison que la fumée des pipes, des chaudières, des cheminées, etc., etc., etc., pendant l'hiver, le corps humain n'est-il pas plus précieusement que les bâtiments? C'est pourquoi il est si important de faire la purge de son corps au printemps. Si collecté sont aptes. A se soulager, les organes du corps ne le sont-ils pas aussi à l'approche du printemps? Pourquoi ne prendrait-on pas plus de soin de son corps que de sa maison? Oh! c'est que souvent on ignore ce qu'il faut prendre pour accomplir ce nettoyage si essentiel à la conservation de la santé. En effet, parmi les purgatifs il en a qui sont très bons, d'autres qui sont indifférents et enfin d'autres qui sont très pernicieux. De ces derniers, il convient de s'abstenir totalement. Mais parmi les meilleurs, il y a le plus recommandable, c'est le purgatif produit par les Pilules Magiques de J. E. P. Racicot. C'est le purgatif le plus agréable, celui que le gouvernement a bien voulu reconnaître par lettres patentes, comme étant utile et nécessaire au public. Ces pilules peuvent être expédiées par la poste. Ne manquez pas d'en faire l'essai; sachez vous adresser à l'enseigne du gros savant chez

J. E. P. RACICOT
No. 25, RUE ST-JOSEPH,
Saint-Roch, Québec.

Sirop de Térébenthine de Lavolette, 15c chez Livo...
A VENDRE.—Le navire à long-jour en mains de 12 à 30 vaches laitières qui vendra au choix des acheteurs.
S'adresser à
CLEOPHAS COUTURE,
Village St-Charles,
30 mars—1m 3 p em

W. VINCENT
TAILLEUR
38 RUE DE LA FABRIQUE
8a-30z.

Latimer & Legare
273-275 RUE ST-PAUL
Québec
Aussi
Fraserville, Québec
JOS. COTE
MARCHAND DE TABAC
355 RUE ST-PAUL, PALAIS
Ses propriétés de ces célèbres marques de tabac: Theos 1168, queneille 118 1/2, Cotes, Plug Chewing 1172, cigares St-Louis et Doctor à 5c. Lesquels n'ont pas de rivaux pour le prix.
Aussi grand choix de pipes en cuivre pour \$1.10 et \$1.25 à ébène.
Tabac canadien en feuille les meilleurs qualités.
Une visite vous conviendra.
Prix spécial pour le gros. Téléphone: 1038.
6a-6m

AVIS
Nous donnons avis au public de se méfier de certains détaillants qui se servent de notre libelle sur des bouteilles remplies de bière étrangères.
Toute bière en bouteille, n'ayant pas un bouchon estampé à notre nom ou à celui de M. Jos. Côté, notre seul embouteilleur à Québec, ne devra pas être considérée comme venant de nous.
BOSWELL & FRÈRES.
15 mars—6m. 31. p. s.

Printemps
1895
J. EMILE CARON
MARCHAND TAILLEUR
107 RUE SAINT-JEAN
Etoffes pour pardessus
Etoffes pour complet
Etoffes pour pantalon
Chemises, Collets, Cravates, etc.
Le tout provenant des meilleurs manufacturiers
N. B.—On coupe ou confectionne pour le client qui apporte son étoffe.
J. EMILE CARON
PARDESSUS
—ET—
Habillements
DU PRINTEMPS
Nous avons actuellement en mains les plus belles étoffes pour pardessus de haut ton et tweeds écossais pour habillements.
Importations directes des meilleurs maisons européennes
W. VINCENT
TAILLEUR
38 RUE DE LA FABRIQUE
8a-30z.

QUEBEC-OUEST
Aux électeurs de Québec-Ouest
Messieurs,
Ayant été choisi comme candidat pour l'élection qui se fait actuellement dans votre division électorale, je me mets à votre disposition et je vous demande respectueusement vos suffrages.
Depuis la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous adresser la parole, certaines questions ont pris tellement d'importance qu'elles exigent une déclaration de mes vues sur elles; il est donc superflu dans le temps d'y faire allusion.
On a parlé du renouveau du tarif, de relations commerciales avec des pays étrangers et avec d'autres parties de l'empire britannique; on parle de la question des écoles à Manitoba et de celle des deux langues dans le Nord-Ouest. Et vous vous attendez naturellement à ce que j'expose mes vues sur ces questions telles qu'elles se présentent à nous aujourd'hui.
Dans le passé, j'ai voté pour une réduction des taxes, notamment lorsque le sucre, le thé et le café ont été faits articles libres, soulageant d'un seul coup les payeurs de taxes d'un fardeau de trois millions de piastres annuellement. Je me croirais tenu en devoir de favoriser encore la réduction des contributions du peuple, là où des modifications peuvent être faites au tarif, sans nuire à nos industries nationales ou à la population ouvrière du pays au bénéfice de celle des autres pays.
Toute mesure ayant pour objet d'augmenter le trafic extérieur ou intérieur sur de bonnes bases ne peut manquer d'avoir mon plus ferme appui, et quant à la réciprocité avec les Etats-Unis, j'ai voté pour mettre dans nos statuts une loi (qui est encore en force) engageant le Dominion à une politique de réciprocité, et je supporterais encore tout gouvernement qui favoriserait une politique basée sur des termes aussi justes.
La question brûlante du jour—celle des écoles de Manitoba—j'espère la voir réglée de manière à rendre justice à tous. Je serais pour que l'on renit à la minorité les droits dont elle jouissait avant 1890, et dont elle est maintenant dépourvue, et, insistant là-dessus comme question de droit, je ne ferais en cela aucun compromis; et de plus, je voterai contre tout gouvernement qui ne rencontrerait pas mes vues sous ce rapport.
Quant à la question des deux langues, je n'ai jamais pu voter pour priver mes compatriotes qui parlent une autre langue que la mienne, de leurs droits à ce propos.
Le trafic du port de Québec, qui a tant décliné depuis ces dernières années, exige qu'on l'aide si l'on veut qu'il revienne, partiellement du moins, à ce qu'il était autrefois. Je crois que l'établissement proposé d'une ligne rapide de steamers ferait beaucoup en ce sens, et ce serait mon intention constante de faire tout en moi, pour voir l'assurer.
Plusieurs indices annoncent une reprise des affaires sur ce continent et il ne peut y avoir que peu de doute que la longue période de dépression approche rapidement de sa fin. Il n'est pas déraisonnable de croire que dans un avenir prochain la question d'un pont à Québec se ramènera. Les entreprises de chemins de fer attirent maintenant l'attention des capitalistes, et cela nécessitera un rattachement; ce sera aussi mon but de favoriser énergiquement cette entreprise.
On me pardonnera si je fais allusion aux services passés. Né en cette ville, j'y ai grandi et j'y suis resté toute ma vie; j'ai eu à conduire des entreprises importantes qui m'ont mis à même de donner de l'emploi à un grand nombre de travailleurs et par conséquent d'aider ma ville natale. Et durant les vingt-cinq ans que je vous ai servis au parlement, mes plus grands efforts ont toujours eu pour but de promouvoir les intérêts de la ville et du district de Québec.
Si vous me faites de nouveau l'honneur de m'envoyer vous représenter au parlement, je serai comme par le passé, un résident de Québec et en tout temps prêt à subvenir aux besoins de mes commettants.
J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
THOMAS McGERREY,
Québec, 12 avril 1895.

EDVA ROBERT
DAVID ROBERT
ROBERT & Frère
Tailleurs en habits
Viennent d'ouvrir un établissement à l'enseigne de nos ruses
94 St-François et 107 de la Chapelle
Québec
SPECIALITES: les soutanes.
MM. les membres du clergé trouveront à leur établissement un assortiment complet de draps, draps casimir et autres pour soutanes, tweeds de première classe, etc.
Les amis et le public en général sont spécialement invités à s'enlever avant un habit bien fait. Coupe garantie.
6a-8f.

A VENDRE.—Le navire à long-jour en mains de 12 à 30 vaches laitières qui vendra au choix des acheteurs.
S'adresser à
CLEOPHAS COUTURE,
Village St-Charles,
30 mars—1m 3 p em



Cité de Québec

HOTEL-DE-VILLE Québec, 10 avril 1895. A une séance spéciale du Conseil-ville de la cité de Québec, tenue le dix d'avril courant (1895) le règlement suivant a été lu une première fois, savoir:

Redigé en langue française Cité de Québec District de Québec No 332

REGLEMENT

Concernant les affiches. Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

1-Personne ne pourra afficher comme afficheur ou ne mettra d'affiches en cette cité sans avoir préalablement demandé et obtenu son accord à cet effet, comme il est ci-après pourvu.

2-Nul afficheur ne mettra d'affiche ou placard sur une muraille, porte, barrière, clôture ou palissade d'aucune place publique, sans avoir obtenu le consentement par écrit du propriétaire de telle muraille, porte, barrière ou clôture.

3-Nul afficheur ne mettra d'affiche ou placard sur aucune bordure de trottoir, poteau de télégraphe, de téléphone ou de lumière électrique, borne-fontaine, clôture ou palissade d'aucune place publique ou sur un bâtiment ou quelque chose que ce soit en dehors des parcs ou carrés publics ou sur aucun des bâtiments ou clôtures d'enclos, ou la dite affiche sans une permission préalable par écrit par l'inspecteur de la Cité.

4-Nul afficheur ou autre personne n'affichera dans aucune des rues ou places publiques de la dite cité aucune annonce illustrée ou à sensation pour désigner des drogues ou médicaments, ou nature de traitement d'aucune maladie, ou aucun amusement public, représentation théâtrale ou loterie à moins que telle annonce n'ait été préalablement soumise au chef de police et approuvée par lui.

5-Le chef de police est par le présent autorisé à émettre des licences à telles personnes qu'il croira convenables pour afficher dans les rues, places ou autres lieux de la dite cité, et à révoquer et résilier les dites licences toutes les fois et aussi souvent qu'il le jugera à propos ou que l'inspecteur de la personne qui a obtenu la licence aura été jugé indigne de la dite licence ou que l'inspecteur jugera à propos de résilier la dite licence.

6-Quiconque recevra telle licence paiera au Trésorier de la Cité la somme de \$25.00, et le chef de police aura le droit de révoquer plus tôt la licence si elle n'est pas utilisée dans le délai de six mois.

7-Toutes licences ainsi émises expirent le premier jour de mai après qu'elles auront été accordées, et toutes licences ne sont plus tôt révoquées et sont renouvelables chaque année sur requête à cet effet.

8-Tout propriétaire ou occupant d'une propriété privée ou la dite cité pourra, par lui-même ou par les employés, afficher sur aucune partie de cette dite propriété tout avis ou annonce quelconque pour les fins de son commerce, ou dans son intérêt privé.

9-Le présent règlement ne s'applique pas aux placards, annonces ou avis imprimés quelconques que le conseil de la dite cité, ou aucun de ses départements, pourra requérir d'être publiés et affichés pour le compte de l'administration et dans l'intérêt de la dite cité, aux placards ou annonces imprimées ayant pour objet de promouvoir quelque œuvre de charité, ni aux annonces ou placards ou avis imprimés dans un but de bienfaisance ou de devotion.

10-Quiconque contreviendra à aucune des dispositions du présent règlement sera passible d'une amende n'excédant pas quarante piastres et à défaut de paiement immédiat de la dite amende et des frais, d'un emprisonnement pendant une période n'excédant pas deux mois.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'en vertu de la 30e section de l'acte 23 Viet., chap. 57, tel qu'amendé par la section 11 de l'acte 31 Viet., chap. 33 et de la section 8 de l'acte 31 Viet., chap. 51, le règlement ci-dessus sera une seconde fois lu et passé vendredi, le dix-neuvième jour d'avril courant (1895).

H. J. J. B. CHOUINARD Greffier de la Cité

Cité de Québec

HOTEL-DE-VILLE REGLEMENT No 331

Pour fixer, déterminer et imposer, pour l'année 1895, la taxe ou cotisation sur les propriétés immobilières de la cité de Québec, pour subvenir aux dépenses de la dite cité pendant l'année 1895.

A une séance spéciale du Conseil de Ville de la cité de Québec, tenue mercredi, le dixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, le règlement suivant a été lu une première fois.

REGLEMENT

Pour fixer, déterminer et imposer, pour l'année 1895, la taxe ou cotisation sur les propriétés immobilières de la cité de Québec, pour subvenir aux dépenses de la dite cité pendant et pour la dite année.

Il est ordonné et statué et le dit conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

10-Pour recouvrer les dépenses pour le service de la dite cité pendant l'année 1895, le dit conseil ordonne et statue que la dite taxe ou cotisation sera imposée et levée sur la dite cité de Québec en vertu de la dite loi, et que la dite taxe ou cotisation sera imposée et levée sur la dite cité de Québec en vertu de la dite loi, et que la dite taxe ou cotisation sera imposée et levée sur la dite cité de Québec en vertu de la dite loi.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'en vertu de la 30e section de l'acte 23 Viet., chap. 57, tel qu'amendé par la section 11 de l'acte 31 Viet., chap. 33 et de la section 8 de l'acte 31 Viet., chap. 51, le règlement ci-dessus sera une seconde fois lu et passé vendredi, le dix-neuvième jour d'avril courant (1895).

H. J. J. B. CHOUINARD Greffier de la Cité

CITÉ DE QUÉBEC

Bureau du Greffier de la Cité HOTEL-DE-VILLE Québec, 28 mars 1895.

AVIS public est par le présent donné à toutes personnes ayant des comptes contre aucun des départements municipaux de la cité de Québec pour fourniture de matériaux, ouvrages, fournitures, outils, fournitures, réclamations de tous genres pour annonces, impressions, contingents, etc., d'avoir à les transmettre au Trésorier de la Cité d'ici au 20 avril prochain (1895).

H. J. J. B. CHOUINARD Greffier de la Cité

CITÉ DE QUÉBEC

Bureau du Greffier de la Cité HOTEL-DE-VILLE Québec, 28 mars 1895.

AVIS public est par le présent donné à toutes personnes ayant des comptes contre aucun des départements municipaux de la cité de Québec pour fourniture de matériaux, ouvrages, fournitures, outils, fournitures, réclamations de tous genres pour annonces, impressions, contingents, etc., d'avoir à les transmettre au Trésorier de la Cité d'ici au 20 avril prochain (1895).

H. J. J. B. CHOUINARD Greffier de la Cité

AVIS est par le présent donné que LES MAGASINS, ÉTAUX ET APPENTIS DES DIVERSES RUES DE QUÉBEC, seront ouverts du 1er mai prochain au 30e jour d'avril 1896 à l'Hotel-de-Ville, dans la salle des séances de la Cour de Record de DEUX à QUATRE heures de l'après-midi, tous les jours pendant les heures de l'après-midi.

Marché Montécalm et Berthelot, Mardi, le SEIZIÈME jour d'avril prochain. Marché Champlain et les étaux sur le quai Champlain, mercredi, le DIX-SEPTIÈME jour d'avril prochain. Marché Finlay, jeudi, le DIX-HUITIÈME jour d'avril prochain.

Marché Jacques-Cartier, lundi, le VINGT-DEUXIÈME jour d'avril prochain. Marché St-Pierre, mardi, le VINGT-TROISIÈME jour d'avril prochain.

Dans le cas où les locataires actuels ne viendraient pas à renouveler leurs baux aux jours susdits ou ne se conformeraient pas aux conditions stipulées ou ne payeraient pas tous les arriérés, le locoyer par eux dus, les dits magasins, étaux et appentis seront loués à tout autre applicant qui se conformera aux et à la dite loi.

Les cières des divers marchés ont reçu instruction du comité des marchés de fermer à cet effet le dernier jour d'avril courant à cinq heures du soir, et de ne pas louer les baux ni autres passés aux jours ci-dessus indiqués.

Un mois de loyer d'avance et le prix de la location pour chaque étal, seront payés par chaque locataire, avant la passation du contrat de bail par le notaire, alors et là présent DANS LA DITE COUR DE RECORD DE QUÉBEC ET A LA DITE COUR DE RECORD DE QUÉBEC, à l'exception des étaux sur le quai Champlain pour lesquels deux mois d'avance ou un sixième du montant devra être payé.

Chaque locataire, avant l'exécution du contrat de bail, fournira à la satisfaction de Son Honneur le maire deux bonnes et suffisantes cautions non locataires d'étal. Si les baux ont été passés, ne sont pas adjugés, ils demeureront absolument nuls et sans effet et le comité des marchés procédera de suite à une nouvelle adjudication.

Les termes de paiements et les autres conditions du bail seront annoncés publiquement sur les lieux par le notaire avant de procéder à la vente.

AVIS public est par le présent donné que LES BEYENS DE LA PÊCHE AU POIN DU MARCHÉ ST-PIERRE ET DE LA PÊCHE DU MARCHÉ FINLAY seront vendus mercredi le vingt-quatrième jour d'avril courant à deux heures de l'après-midi, par un public et adjugés au plus haut enchérisseur du 1er mai prochain 1895 au 30 avril 1895: mise à prix pour celle du marché St-Paul \$500 et \$200 pour celle du marché Finlay, les montants d'adjudication payables comptant. Quiconque voudra enchérir devra exhiber un reçu du Trésorier de la Cité au montant de \$100 pour chacune des pesées, constatant le dépôt entre ses mains.

Des baux contenant les conditions seront alors et là signés par les adjudicataires. Avant l'exécution du bail pour une année du 1er mai prochain au 30 avril 1896 DE LA BALANCE PUBLIQUE POUR LE CHARBON sur le marché Champlain stable par le règlement de la cité No 279; le loyer sera payable tous les trois mois d'avance, le premier terme comptant au signant l'acte de louage, et les trois autres à l'expiration de chaque trimestre. Le coût du bail notarié et d'une copie pour la dite sera alors et là payé par les adjudicataires locataires.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau du greffier de la dite cité, d'ici au jour de la vente, de 10 h. a.m. à 4 h. p.m. H. J. J. B. CHOUINARD, Greffier de la Cité.

AVIS

Nous, soussignés, désirons informer les marchands et les expéditeurs de marchandises de Québec et Montréal et des ports intermédiaires, que nous avons été formés secrets pour les goélettes et barges naviguant entre Québec et Montréal, et que nous serons toujours prêts à donner toutes les informations concernant les baux et les frets.

Les marchands qui reçoivent des marchandises de Montréal par barges, voudront bien s'adresser aux soussignés pour information.

ROBERTAILLE & LAPERRIERE, Coin des rues St-Pierre et Sous-le-Fort, 1er avril - 1m

Symphonions

Bon nombre de modèles de ces charmants instruments de musique à action automatique, à la vente au nom de

SYMPHONIONS

Viennent d'être reçus chez l'éditeur de musique

A. LAVIGNE

55 RUE DE LA FABRIQUE Outils peuvent être examinés et ou il sont en vente à des PRIX EXCESSIVEMENT MODIQUES

A LOUER

Deux magnifiques bureaux, chauffés à l'eau chaude, situés à l'Union St-Joseph, No 23 rue St-Louis, (Kont Houss).

NOUVEAUTES

Par le "PARISIAN" Dernières formes de Mantoux, Gilets et Capes. Nouveaux dessins en soies, étoffes à Robes et costumes. Les dernières productions de la mode française et anglaise, chapeaux en paille et en osier, Fleurs, plumes, ornements.

DEPT A QUEBEC

Pour les marchands seulement Joseph Hamel & Cie RUE DALHOUSIE

DR L.J.A. SIMARD

Professeur à l'Université Laval Oculiste et auriste 46 RUE SAINT-LOUIS

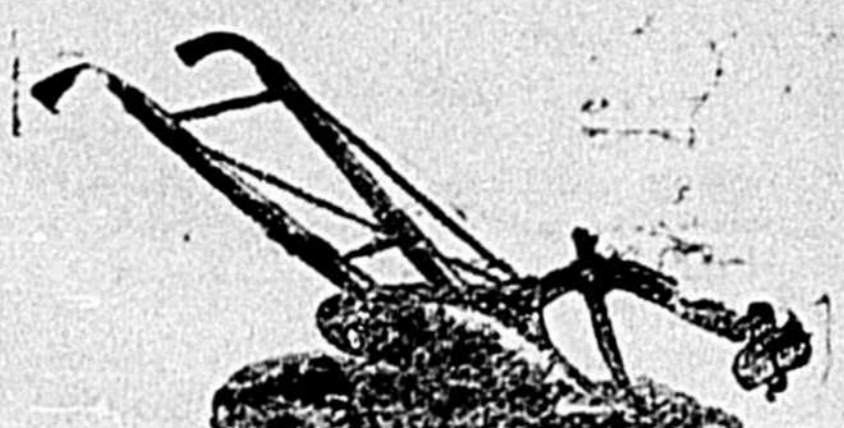
Dr ARTHUR SIMARD

Professeur agrégé à l'Université Laval CHIRURGIEN 10 Rue du Parloir

AN IDEAL FAMILY MEDICINE

For Rheumatism, Biliousness, Constipation, Headache, Neuralgia, Gout, Gravel, etc. etc. RICHARDS' TABLETS

CHARRUES EN ACIER



FROST & WOOD

Herses à dents A RESSORTS En acier angulaire De toutes les grandeurs

Ces charrues et herses sont reconnues comme étant les meilleures. Nous les offrons aux marchands ou autres qui veulent les acheter par demi-douzaine à la fois au prix du gros.

Nous avons aussi un assortiment de Herses à bèches, Cultivateurs, Semoirs, Rouleaux et d'instruments aratoires en général.

Aussi, ENGINES, BOUILLOIRES, et MACHINES de toutes sortes pour moulins à scie de la maison.

Waterous Engine Works Co

PLANERS, etc., de MacGregor, Gourlay, & Co. Galt, Canada Tool Works, Dundas, etc., etc.

WM. A. ROSS 78 RUE SAINT PAUL

Societe des Arts

DU CANADA 1666, Rue No re-Dame MONTREAL

CHAQUE MERCREDI

Prix du Billet - - - 25c et 10c.

AGENT GENERAL

Ant. LANGLOIS, 26 Côte Lamontagne, Québec

LA SOCIETE

ARTISTIQUE CANADIENNE Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les artistes

Capital-action \$50,000 BUREAUX: 1866 St Catherine, Montréal

Robert Galibois, 121 St Paul, Québec.

AGENT PRINCIPAL POUR QUEBEC ET LEVIS 2,851 Prix d'une valeur de \$5,000

1 " " " " 400 1 " " " " 150

et une foule d'autres prix variant de \$50 à \$100.

GERVAIS HUDON & Co

IMPORTATEURS DE PIANOS HEINTZMAN CO. MASON & RISCH DECKER BROTHERS N.Y.

177 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH QUEBEC

Le facon des familles

Alcoolature d'Arnica Fabriquée par les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame des Neiges, à Saint-Laurent-lez-Bains Ardèche (France)

Excellent médicament dans les cas de Gastralgie, Rhumatismes, Paralysies, Embarras d'estomac, Digestions troubles, Nausées, vomissements, Fièvres paléennes et typhoïdes, contusions, luxations, fractures, brûlures, etc., etc.

PRIX: \$8.00 la douzaine. Le Flacon, 75 cents

DEPT A QUEBEC

Pour les marchands seulement Joseph Hamel & Cie RUE DALHOUSIE

PRIME EXCEPTIONNELLE

offre aux abonnés anciens et nouveaux de la Revue Canadienne

A toute personne qui nous enverra d'ici au 1er mai prochain la somme de \$2.50 pour l'abonnement à la REVUE CANADIENNE de l'année 1895, l'administration offre, comme prime exceptionnelle et extrêmement avantageuse, de fournir au prix de \$2.50 seulement un ouvrage se vendant couramment \$10: LE REPERTOIRE NATIONAL, un beau volume grand in-8, orné d'un grand nombre de portraits d'auteurs canadiens.

Pour recevoir cette prime par la poste, prière d'ajouter, pour le Canada, 25 cts, pour les Etats-Unis, 50 cts.

AGENT: J. O. FILLEAU, 27 rue Bunde.

PAQUES



CHAPEAUX de FEUTRE

Est maintenant au complet dans tous les départements

CHAPEAUX FASHIONABLES

DEPUIS \$1.00 EN MONTANT

G.R.RENFREW & CO

35-37 RUE BUABE HAUTE-VILLE

LE CHEMIN DE FER

Le 1er après LUNDI le 1er AVRIL 1895 les trains partiront du terminus, rue St-André, Jette, Louise, Québec, et arriveront comme suit, savoir: DIMANCHE

7.30 a. m. Express direct, lundi et jeudi arrive à Roberval à 8.55 p. m. et à Chicoutimi à 9.10 p. m.

4.15 p. m. Malle locale, tous les jours, arrive à St-Raymond à 6.57 p. m., et se rendra jusqu'à la Rivière à Pierre le lundi, mercredi et vendredi, y arrivant à 8.25 p. m.

ARRIVE A QUEBEC 6.00 a. m. Malle locale, partant de St-Raymond tous les jours à 6.15 a. m. Et partant de la Rivière à Pierre à 4.45 a. m. le mardi, jeudi et samedi.

8.40 p. m. Express direct partant de Chicoutimi à 6.40 a. m. mardi et jeudi, et de Roberval, à 8.25 a. m.

Sur la division des Basses Laurentides les trains voyagent comme suit: Départ de la jonction Rivière à Pierre à 8 h. a. m. le mardi, mercredi, vendredi et samedi, et à 11 h. a. m. le lundi et jeudi, pour la jonction St-Jite, embranchement des Piles. Arrive à la jonction Rivière à Pierre à 3.05 p. m. le mardi et samedi, faisant raccourciement avec le train pour Québec, et à 5.50 p. m. le lundi, mercredi, jeudi et vendredi. 20 minutes au Lac Edouard pour prendre le lunch.

L'express direct de Québec correspond à Chicoutimi avec les bateaux à vapeur du Saguenay pendant la saison de navigation. Des billets de saison seront vendus aux tarifs réduits ordinaires durant les mois d'été, donnant droit au transport gratuit des effets de voyage et des provisions pour la consommation journalière.

Billets de retour de la première classe à prix simple du Québec à Chicoutimi et à Roberval, et de retour de Chicoutimi et de Roberval au Québec, sont en vente à la Fabrique.

Excellent terrain à vendre par le Gouverneur dans la vallée du Lac St-Jean. Ades par le chemin de fer transprovinciales pour les familles et les personnes limitées. On peut se procurer des billets de saison chez E. M. STOKES, 103 rue St-Jean, Québec, et à la Fabrique.

Alex. Hardy Agent Général F. & P. J. G. Scott, Secrétaire et Gérant.

CHEMIN DE FER

Quebec, Montmorency & Charlevoix

COMMENCANT LE 1er après LUNDI le 1er AVRIL 1895 les trains partiront du terminus, rue St-André, Jette, Louise, Québec, et arriveront comme suit, savoir: LA SEMAINE

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m. Départ de St-Anne Arrive à Québec 7.00 a. m. 8.00 a. m. 7.30 p. m. 8.30 p. m.

N. C. LELIEVRE & FRERE

246 Rue Saint-Joseph, Saint-Roch

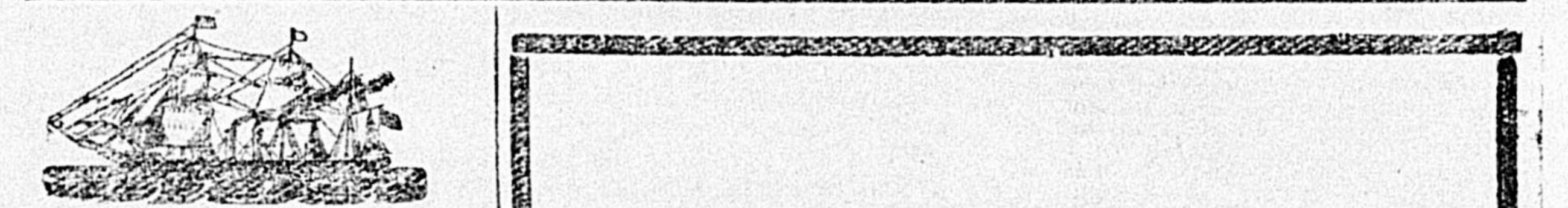
\$13.00 POUR UN SET DE CHAMBRE A COUCHER EN BOIS DUR

Une specialite: Dans les sets de salon en crin, en peluche et en brocatelle

Miroirs, Cadres et Moulures provenant des meilleurs manufacturiers

REMARQUES ET CONDITIONS: Nous vendons payable à la semaine et à des conditions faciles et sans surcharge, pour la bonne raison que nous n'avons à payer personne pour la livraison de nos meubles ainsi que pour la collection.

28 mars - 1m.



LIGNE ALLAN

VAPEURS DE LA MALLE ROYALE 1894 - Saison d'Hiver - 1895

Les lignes de cette compagnie se composent de vapeurs à double hélice, construits en l'Angleterre.

TOUT EN MER ET EN ARRIVE Il est construit en compartiments étanches, ne sont pas susceptibles de foras, vices, et confort, et sont pourvus de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Service de la Malle entre Liverpool, Halifax et Portland

Table with columns: De, Liverpool, Vapeurs, Portland, Halifax, Du

Les cabines de première classe sont situées au centre du navire où le confort et le repos se font le mieux sentir. Lumière électrique par tout à la disposition des voyageurs à l'heure de leur repas et de la nuit.

Par S. S. PARISIEN Cabines: \$57.50, \$87.50, \$82.50

Service de Glasgow, London, derry et Boat

Table with columns: De, Glasgow, Vapeurs, London, derry et Boat, Du

Un médecin d'expérience est sur chaque vapeur. Les passagers sont servis à Liverpool et à tous les ports continentaux du Canada et des Etats-Unis.

ALLAN, HAE & CIE Agents

CHEMIN DE FER

QUEBEC-CENTRAL

Service direct entre Québec et Boston via Sherbrooke et le Mont St-Hilaire. Raccourciement direct pour Portland et pour les trains de Halifax, Moncton, Miramichi et le Chemin de fer. Moncton, Miramichi et le Chemin de fer. Moncton, Miramichi et le Chemin de fer.

Chars dorés et voitures à l'usage de nos clients. MINTÉ - Départ de Québec (traverse) à 12.15 p.m.

DEPART DE QUÉBEC (traverse) à 12.15 p.m. Arrive à Boston à 11.30 a.m. Arrive à New-York à 11.30 a.m.

DEPART DE QUÉBEC (traverse) à 12.15 p.m. Arrive à Boston à 11.30 a.m. Arrive à New-York à 11.30 a.m.

DEPART DE QUÉBEC (traverse) à

La vengeance

DU PROSCRIT

Le comte Sandorf ne pouvait plus nier. Il parla donc de ses deux amis. Un mouvement, qui devait amener la séparation de la Hongrie et de l'Autriche, puis la reconstitution autonome du royaume des anciens Magyars, avait été préparé par eux. Sans leur arrestation, il eût éclaté récemment, et la Hongrie aurait reconquis son indépendance. Mathias Sandorf, se donnant pour le chef de la conspiration, ne voulait laisser à ses co-accusés qu'un rôle secondaire. Mais ceux-ci protestèrent contre les paroles du comte, et revendiquèrent avec l'honneur d'avoir été ses complices l'honneur de partager son sort.

Le débat ne pouvait plus être long. D'ailleurs, lorsque le président du conseil interrogea les accusés sur leurs relations au dehors, ils refusèrent de répondre. Pas un nom ne fut prononcé, pas un ne devait l'être. Vous avez nos trois têtes, répondit simplement le comte Sandorf, et elles doivent vous suffire.

Trois têtes seulement, car le comte Sandorf s'attacha alors à disculper Sarcany, un jeune comptable, employé dans la maison de Ladislav Zathmar, sur la recommandation du banquier Silas Torontal.

Sarcany ne put que confirmer les dires du comte Sandorf. Il ne savait rien de la conspiration. Il avait été le premier surpris d'apprendre que dans cette paisible demeure de l'Aquedotto se tramait un complot contre la sûreté de l'Etat. S'il n'avait pas protesté au moment de son arrestation, c'est qu'il ne savait même pas de quoi il s'agissait.

Ni le comte Sandorf ni lui n'eurent de difficulté à établir cette situation et il est probable que le conseil de guerre avait son opinion faite à cet égard. Aussi, sur l'avis du rapporteur, l'accusation relevée contre Sarcany fut-elle presque aussitôt abandonnée.

Vers deux heures de l'après-midi, les débats de cette affaire étaient terminés, et séance tenante, le jugement fut rendu. Le comte Mathias Sandorf, le comte Ladislav Zathmar, le professeur Etienne Bathory, convaincus de haute trahison envers l'Etat, étaient condamnés à la peine de mort.

Les condamnés devaient être passés par les armes dans la cour même de la forteresse. L'exécution se ferait dans les quarante-huit heures.

Sarcany était renvoyé des fins de l'accusation; mais il devait être réintégré à la prison jusqu'à la levée de l'écrou, qui ne serait faite qu'après l'exécution du jugement.

Le même jugement prononçait aussi la confiscation des biens des trois condamnés. Ordre fut donné de ramener en leur prison le comte Sandorf, Ladislav Zathmar et Etienne Bathory.

Sarcany fut reconduit dans la cellule qu'il occupait au fond d'un couloir elliptique du deuxième étage du donjon. Quant au comte Sandorf et à ses deux amis, pendant les dernières heures qui leur restaient à vivre, ils allaient être incarcérés dans une assez vaste cellule, situé au même étage, précisément à l'extrémité du grand axe de cette ellipse qui devenait le couloir. Cette fois le secret était levé. Les condamnés seraient réunis jusqu'au moment de mourir.

Ce fut une consolation, ce fut même une joie pour eux, lorsqu'ils eurent été laissés seuls, lorsqu'il leur fut permis de s'abandonner à une émotion qu'ils pouvaient laisser enfin déborder. S'ils avaient su se contenir devant leur juges, la réaction se fit alors, et là, sans témoins, ils s'ouvrirent leurs bras et s'y pressèrent.

Mes amis, dit le comte Sandorf, c'est moi qui aurai causé votre mort! Mais je n'ai point à vous en demander pardon! Il s'agissait de l'indépendance de la Hongrie! Notre cause était juste! C'était un devoir de la défendre! Ce sera un honneur de mourir pour elle!

Mathias, répondit Etienne Bathory, nous te remercions, au contraire, de nous avoir associés à cette œuvre patriotique qui aura été l'œuvre de toute ta vie...

Comme nous serons associés dans la mort! ajouta froidement le comte Zathmar. Puis, pendant un moment de silence, tous trois regardèrent

cette sombre cellule, dans laquelle devaient se passer leurs dernières heures. Une étroite fenêtre, percée dans l'épaisse muraille du donjon, à peine. Elle était meublée de trois lits de fer, de quelques chaises, d'une table et de tablettes fixées aux parois, sur lesquelles se trouvaient divers ustensiles.

Pendant que Ladislav Zathmar et Etienne Bathory se laissaient absorber par leurs réflexions, le comte Sandorf allait et venait dans la cellule.

Ladislav Zathmar seul au monde, sans aucun lien de famille n'avait plus que son vieux serviteur Borik pour le plurer.

Il n'en était pas ainsi d'Etienne Bathory. Sa mort ne frappait pas que lui seul. Il avait une femme et, un fils que ce coup allait atteindre. Ces êtres si chers pouvaient en mourir! Et, s'ils lui survivaient, quelle existence les attendait! Quel avenir pour cette femme, sans fortune, avec un enfant à peine âgé de huit ans. D'ailleurs, Etienne Bathory eût-il en quelque bien, qu'en serait-il resté après un jugement qui prononçait contre les condamnés la confiscation en même temps que la mort?

Quant au comte Sandorf, c'était tout son passé qui lui revenait! C'était sa femme, toujours présente en lui! C'était sa petite fille, un enfant de deux ans abandonnée aux soins de l'intendant qui avait la charge de l'élever! C'était ses amis qu'il avait bien agi, s'il n'avait pas été plus loin que ne commandait le devoir envers son pays, puisque le châtiment allait au delà de lui-même, puisqu'il frappait des innocents!

Non... non... je n'ai fait que mon devoir! répétait-il. La patrie avant tout, au-dessus de tout!

Vers cinq heures du soir, un gardien entra dans la cellule, déposa sur la table le dîner des condamnés, puis sortit, sans avoir prononcé une seule parole. Mathias Sandorf, cependant aurait voulu savoir en quel lieu il se trouvait quelle était la forteresse où on l'avait renfermé. Mais à cette question, le président du conseil de guerre n'avait pas cru devoir répondre et, très certainement, le gardien, en vertu d'une consigne très sévère, n'y eût pas répondu davantage.

Les condamnés touchèrent à peine au dîner qui leur avait été servi. Ils passèrent le reste de la journée à causer de choses diverses de l'espoir que le mouvement avorté serait repris un jour. Puis, à plusieurs reprises, ils revinrent sur les incidents de cette affaire.

Nous savons, maintenant dit Ladislav Zathmar, pourquoi nous avons été arrêtés et comment la police a tout appris par ce billet dont elle a eu connaissance...

Oui, sans doute, Ladislav répondit le comte Sandorf, mais mais ce billet un dernier que nous avons reçu en quelles mains est-il tombé d'abord, et par qui copie a-t-elle pu en être prise?

Et étant prise, ajouta Etienne Bathory comment sans la grille nous eût été volée, ne fut-ce qu'un instant... dit le comte Sandorf.

Volée... Et par qui? répondit Ladislav Zathmar. Le jour de notre arrestation elle était encore dans le tiroir du bureau de ma chambre, puisque c'est là que les agents l'ont saisie!

C'était en effet inexplicable. Que le billet eût été trouvé au cou de pigeon qui le portait, qu'il eût été copié avant d'être renvoyé à son destinataire, que la maison où demeurait ce destinataire eût été découverte tout cela pouvait et devait s'admettre, en somme. Mais que la phrase cryptographique eût été reconstruite sans l'instrument qui avait servi à la former, c'était incompréhensible.

(A suivre)

AVIS. Ceux qui ont des réclamations contre la succession de défunte Dame Caroline Richard, de St-Roch de Québec, venue de feu sieur Valère Lecourneau, bouquier, ou qui pourraient avoir à cette succession sont requis par le présent de produire leurs comptes et de payer au sousigné d'ici au 15 du courant.

COMPAGNIE PHENIX D'ASSURANCE DE HARTFORD. J. S. BRUNEAU, Agent à Québec. Bureau: 101, rue St-Pierre, 101-103. Téléphone 311.

Advertisement for Salsepareille de Bristol. Includes text: 'Purifiez le sang', 'Essayez la Salsepareille de Bristol', '60 ans de succès', 'Comme remède infallible', 'Prenez toujours la véritable', 'Fortifiez le système', 'Pour les scrofules', 'Pour les ulcères', 'Pour la débilité nerveuse', 'Pour la dyspepsie', 'Maladies du foie', 'Maladies des reins', 'Comme tonique', 'Pour enrichir le sang'.

Advertisement for Parasoles and Parapluies. Text: '300 PARASOLES ET PARAPLUIES DE CHOIX', 'Echantillons de première classe à vendre', 'Parasoles et Parapluies 50c dans la piastre', 'Venez tôt pour avoir le premier choix', 'WM. MICHAUD, 183 Rue Saint-Joseph'.

Advertisement for F. Simard Importateur direct. Text: 'F. SIMARD Importateur direct', 'Nous avons maintenant en stock les dernières nouveautés provenant des meilleurs magasins Européens', 'Etottes à Robes, Soies de fantaisie, Garçonnets, Volours, Blouses et Colonnets pour Dames', 'Nous recevons toutes les semaines les nouveautés d'Europe', 'Téléphone 145', 'Un seul prix', 'F. SIMARD, 137 RUE SAINT-JOSEPH'.

Advertisement for Bicycles pour tous. Text: 'BICYCLES POUR TOUS', 'Agence directe pour Québec et District', 'Columbia, 16 lbs à 22 lbs \$110', 'Warwick, 15 " à 25 " 85 à \$100', 'Comet, 18 " à 25 " 100', 'Hyslop Withworth, Speed, Spartan, Crescent... 35 à 115', 'Gendron, 18 lbs à 23 lbs 10 à 100', 'Wanderer (Bicycles sans chaîne) 125', 'Bicycles pour enfants \$10 à \$50; pour dames \$55 à \$100; pour hommes 55 à 115', 'TOUS GARANTIS POUR UN AN', 'CONDITIONS: Comptant ou à termes', 'The V. & B. Sporting Goods Co', 'Sous agents demandés. Salles d'échantillons: 20 Rue ST-JEAN'.

Advertisement for Z. Paquet. Text: 'Z. PAQUET', 'Habillements complets pour petits garçons', 'Grande variété dans les formes et dans les prix. La nouveauté et l'élégance dans le genre de ces habillements méritent une mention particulière', 'Chapeaux et Chaussures', 'Notre département de chaussures renferme tout ce qu'il y a de plus recherché en fait de Chaussures pour hommes, Chaussures pour dames, Chaussures pour enfants', 'POUR PETITES FILLES', 'Nous avons tous les genres de Mouselines de laine, Crépons, Cachemires blancs, Lawns et Mouselines brodées, Voiles en point de Bruxelles, Contrances, Quans, Bas, Pantalons de fantaisie blancs, crème, bleu pâle. Enfin tout ce qui constitue la toilette complète pour filles et pour garçons pour la première communion.', 'Nous pouvons satisfaire tous les goûts, toutes les exigences, toutes les bourses', 'Z. PAQUET'.

Advertisement for Grande Ouverture. Text: 'GRANDE OUVERTURE', 'MAGASIN DE MEUBLES', 'A 1,30 SAME I', 'H. P. WHITENEY', '(Autrefois gérant de la Metropolitan Manufacturing Co)'. Includes text: 'Nous profitons de cette occasion pour remercier nos clients de leur généreux encouragement qu'ils ont bien voulu nous donner, et les inviter ainsi que le public en général, à venir visiter notre établissement, consistant en Sol, de salon, Set de chambre, Sideboards, Tables à dîner et de centre, Etagères, Chaises (une grande variété), Matelas et Resorts, Miroirs, Images, etc.'.

Hotel de Ville. Text: 'HOTEL-DE-VILLE', 'Bureau du Greffier de la Cité', 'Québec, 11 avril 1895', 'Avis public est par le présent donné que le 18e jour d'avril courant, à deux heures de l'après-midi, en la salle des séances de la Cité de Québec, les revenus des marchés Champlain, St-Pierre et Berthelot, seront vendus séparément à l'enchère publique, pour l'espace de temps à compter du jour de la signature du contrat notarié de la dite vente jusqu'à trente-et-un avril prochain (1895). La mise à prix sera de \$50 pour le marché Champlain, de \$20 pour le marché St-Pierre et de \$10 pour le marché Berthelot. (Quiconque voudra enchérir devra exhiber un reçu du trésorier de la Cité au montant de \$100 pour le marché Champlain, de \$50 pour le marché St-Pierre et de \$25 pour le marché Berthelot.) La dite vente se fera aux conditions ci-dessous: 1- Le balance de la dite vente, par le Conseil de Ville le 30 jour d'avril courant (1895), et aux conditions qui seront lues et annoncées lors de la dite vente, et qui seront en tous cas dans le contrat notarié à être passé entre la Cité et chaque adjudicataire.', 'H. J. J. B. CHOUINARD, Greffier de la Cité'.

Cité de Québec. Text: 'CITE DE QUEBEC', 'Bureau du Greffier de la Cité', 'HOTEL-DE-VILLE', 'Québec, 3 avril 1895', 'Baill de la Salle de la Halle Jacques Cartier', 'VENTE A L'ENCHERE', 'Avis public est par le présent donné que le 10e jour d'avril courant, à deux heures de l'après-midi, en la salle des séances de la Cité de Québec, les revenus des marchés Champlain, St-Pierre et Berthelot, seront vendus séparément à l'enchère publique, pour l'espace de temps à compter du jour de la signature du contrat notarié de la dite vente jusqu'à trente-et-un avril prochain (1895). La mise à prix sera de \$50 pour le marché Champlain, de \$20 pour le marché St-Pierre et de \$10 pour le marché Berthelot. (Quiconque voudra enchérir devra exhiber un reçu du trésorier de la Cité au montant de \$100 pour le marché Champlain, de \$50 pour le marché St-Pierre et de \$25 pour le marché Berthelot.) La dite vente se fera aux conditions ci-dessous: 1- Le balance de la dite vente, par le Conseil de Ville le 30 jour d'avril courant (1895), et aux conditions qui seront lues et annoncées lors de la dite vente, et qui seront en tous cas dans le contrat notarié à être passé entre la Cité et chaque adjudicataire.', 'H. J. J. B. CHOUINARD, Greffier de la Cité'.

Cité de Québec. Text: 'CITE DE QUEBEC', 'Bureau du Greffier de la Cité', 'HOTEL-DE-VILLE', 'Québec, 3 avril 1895', 'Avis public est par le présent donné que le 10e jour d'avril courant, à deux heures de l'après-midi, en la salle des séances de la Cité de Québec, les revenus des marchés Champlain, St-Pierre et Berthelot, seront vendus séparément à l'enchère publique, pour l'espace de temps à compter du jour de la signature du contrat notarié de la dite vente jusqu'à trente-et-un avril prochain (1895). La mise à prix sera de \$50 pour le marché Champlain, de \$20 pour le marché St-Pierre et de \$10 pour le marché Berthelot. (Quiconque voudra enchérir devra exhiber un reçu du trésorier de la Cité au montant de \$100 pour le marché Champlain, de \$50 pour le marché St-Pierre et de \$25 pour le marché Berthelot.) La dite vente se fera aux conditions ci-dessous: 1- Le balance de la dite vente, par le Conseil de Ville le 30 jour d'avril courant (1895), et aux conditions qui seront lues et annoncées lors de la dite vente, et qui seront en tous cas dans le contrat notarié à être passé entre la Cité et chaque adjudicataire.', 'H. J. J. B. CHOUINARD, Greffier de la Cité'.

Bureau de l'Aqueduc. Text: 'BUREAU DE L'AQUEDUC', 'HOTEL-DE-VILLE', 'Québec, 4 avril 1895', 'Avis public est par le présent donné que des nouvelles soumissions cachetées, endossées, "Soumissions pour Tranchée", et adressées au sousigné, seront reçues d'ici à mardi, le 16 du courant, pour l'excavation, etc., nécessaires pour le prolongement d'un tuyau de drainage dans le prolongement de la rue St-Paul, à partir de la propriété Cloutier allant vers la rue St-André, d'après les plans et devis que l'on veut voir à ce bureau.', 'Chaque soumission renfermera un feuillet du trésorier de la Cité pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission, et cette somme sera conservée à qui renfermera de signer le contrat et retenu jusqu'à l'échéance du contrat.', 'Chaque soumission sera faite sur un blanc que l'on se procurera à ce bureau et portera les signatures de deux personnes solvables acceptables par la corporation.', 'La corporation ne s'engage point à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.', 'Le contracteur paiera au notaire le coût de rédiger le contrat et en fournira une copie notariée à la Cité.', 'JER. GALLAGHER, Gérant de l'Aqueduc'.

Cité de Québec. Text: 'CITE DE QUEBEC', 'Bureau du Greffier de la Cité', 'HOTEL-DE-VILLE', 'Québec, 3 avril 1895', 'Avis public est par le présent donné que des soumissions cachetées, endossées et adressées au sousigné et déposées à son bureau, seront reçues d'ici à jeudi, le dix-huitième jour d'avril courant, à 4 h. p. m., de personnes désignées, d'entreprendre le transport des prisonniers de la station de police No 1, rue Ste-Ursule, à la prison sur la Grande Allée, chemin St-Louis, et vice-versa, à partir du 1er mai prochain jusqu'au 30 avril 1896, et aussi de la station de police de St-Sauveur à la station centrale No 1.', 'La corporation ne s'engage point à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.', 'Le coût du contrat et d'une copie pour la corporation, sera en tous cas payé par le soumissionnaire accepté.', 'H. J. J. B. CHOUINARD, Greffier de la Cité'.

Cité de Québec. Text: 'CITE DE QUEBEC', 'Bureau du Greffier de la Cité', 'HOTEL-DE-VILLE', 'Québec, 3 avril 1895', 'Avis public est par le présent donné que des soumissions cachetées, endossées et adressées au sousigné et déposées à son bureau, seront reçues d'ici à jeudi, le dix-huitième jour d'avril courant, à 4 h. p. m., de personnes désignées, d'entreprendre le transport des prisonniers de la station de police No 1, rue Ste-Ursule, à la prison sur la Grande Allée, chemin St-Louis, et vice-versa, à partir du 1er mai prochain jusqu'au 30 avril 1896, et aussi de la station de police de St-Sauveur à la station centrale No 1.', 'La corporation ne s'engage point à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.', 'Le coût du contrat et d'une copie pour la corporation, sera en tous cas payé par le soumissionnaire accepté.', 'H. J. J. B. CHOUINARD, Greffier de la Cité'.

Hotel de Ville. Text: 'HOTEL-DE-VILLE', 'Bureau de l'Ingénieur de la Cité', 'Québec, 8 avril 1895', 'Avis Public', 'Est par le présent donné que des soumissions cachetées portant à l'endroit les mots "Soumissions pour Feu et Pôles" et adressées au sousigné, seront reçues par le présent d'ici à mardi, le 16 du courant, à 4 heures p. m., pour ouvrages à faire: maçonnerie, charpenterie, menuiserie, peinture et vitrage, plomberie et couverture, etc., aux postes de feu et de pôles No 4 rue St-Paul suivant plans et devis que l'on peut voir au bureau de l'Ingénieur de la Cité.', 'Chaque soumission sera faite sur un blanc que l'on se procurera à ce bureau et sera soumise de deux noms de deux personnes solvables voulant assurer l'exécution de l'ouvrage.', 'Chaque soumission couvrira le reçu du Trésorier de la Cité pour une somme de \$100, laquelle sera remise aux non-contracteurs après le contrat signé, et retenu du contracteur jusqu'au bon plaisir du comité, et conséquemment contre qui, le cas échéant, négligence ou retardement de l'ouvrage.', 'La corporation ne s'engage point à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.', 'Le contracteur paiera au notaire le coût de rédiger le contrat, et en fournira une copie notariée à l'ingénieur de la Cité.', '(Signé) C. BAILLAIRGE, Ing. de la Cité'.

Cité de Québec. Text: 'CITE DE QUEBEC', 'Bureau du Greffier de la Cité', 'HOTEL-DE-VILLE', 'Québec, 10 avril 1895', 'Vente à l'enchère d'un terrain', 'rue Caron', 'Avis public est par le présent donné que le 10e jour d'avril courant, à deux heures de l'après-midi, en la salle des séances de la Cité de Québec, un terrain situé sur la rue Caron, entre la rue St-Joseph et la rue St-Pierre, d'une superficie de 1000 toises carrées, sera vendu à l'enchère publique, pour l'espace de temps à compter du jour de la signature du contrat notarié de la dite vente jusqu'à trente-et-un avril prochain (1895). La mise à prix sera de \$1000. (Quiconque voudra enchérir devra exhiber un reçu du trésorier de la Cité au montant de \$1000.) La dite vente se fera aux conditions ci-dessous: 1- Le balance de la dite vente, par le Conseil de Ville le 30 jour d'avril courant (1895), et aux conditions qui seront lues et annoncées lors de la dite vente, et qui seront en tous cas dans le contrat notarié à être passé entre la Cité et chaque adjudicataire.', 'H. J. J. B. CHOUINARD, Greffier de la Cité'.

Cité de Québec. Text: 'CITE DE QUEBEC', 'Bureau du Greffier de la Cité', 'HOTEL-DE-VILLE', 'Québec, 10 avril 1895', 'Vente à l'enchère d'un terrain', 'rue Caron', 'Avis public est par le présent donné que le 10e jour d'avril courant, à deux heures de l'après-midi, en la salle des séances de la Cité de Québec, un terrain situé sur la rue Caron, entre la rue St-Joseph et la rue St-Pierre, d'une superficie de 1000 toises carrées, sera vendu à l'enchère publique, pour l'espace de temps à compter du jour de la signature du contrat notarié de la dite vente jusqu'à trente-et-un avril prochain (1895). La mise à prix sera de \$1000. (Quiconque voudra enchérir devra exhiber un reçu du trésorier de la Cité au montant de \$1000.) La dite vente se fera aux conditions ci-dessous: 1- Le balance de la dite vente, par le Conseil de Ville le 30 jour d'avril courant (1895), et aux conditions qui seront lues et annoncées lors de la dite vente, et qui seront en tous cas dans le contrat notarié à être passé entre la Cité et chaque adjudicataire.', 'H. J. J. B. CHOUINARD, Greffier de la Cité'.

chaque infraction des règlements en force concernant la vente des viandes, et autres d'entre eux comme suit, avec le nom du contrevenant, lequel livre sera en tout temps ouvert à l'inspection publique; il sera de plus permis au greffier de la Cité de Recorder des noms de tous les contrevenants pour faire procéder à l'enquête immédiate.

REGLEMENT No 331. Cité de Québec. District de Québec. Pour rendre obligatoire le ramassage des cheminées. (Rédigé en langue française).

REGLEMENT No 332. Cité de Québec. District de Québec. A une assemblée spéciale, le Conseil de la Cité de Québec, tenu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, le dixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence exact de toutes les formalités prescrites par les lois et ordonnances, et par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée ont été présents deux tiers des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir: Son Honneur le maire, MM. les échevins Bélanger, Bussière, Delisle, Dion, Fiset, Gagnon, Léonard, Madden, Tangany, et MM. les conseillers Angers, Boissau, Boissau, Boisvert, Côté (St-Sauveur), Côté (St-Jean), Drolet, Ducharme, Dussault, Gagnon, Grifflin, Martineau, Pouliot, Rancour, Stafford, Thibaudau, Vincent.

REGLEMENT No 333. Cité de Québec. District de Québec. A une assemblée spéciale, le Conseil de la Cité de Québec, tenu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, le dixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence exact de toutes les formalités prescrites par les lois et ordonnances, et par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée ont été présents deux tiers des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir: Son Honneur le maire, MM. les échevins Bélanger, Bussière, Delisle, Dion, Fiset, Gagnon, Léonard, Madden, Tangany, et MM. les conseillers Angers, Boissau, Boissau, Boisvert, Côté (St-Sauveur), Côté (St-Jean), Drolet, Ducharme, Dussault, Gagnon, Grifflin, Martineau, Pouliot, Rancour, Stafford, Thibaudau, Vincent.

REGLEMENT No 334. Cité de Québec. District de Québec. A une assemblée spéciale, le Conseil de la Cité de Québec, tenu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, le dixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence exact de toutes les formalités prescrites par les lois et ordonnances, et par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée ont été présents deux tiers des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir: Son Honneur le maire, MM. les échevins Bélanger, Bussière, Delisle, Dion, Fiset, Gagnon, Léonard, Madden, Tangany, et MM. les conseillers Angers, Boissau, Boissau, Boisvert, Côté (St-Sauveur), Côté (St-Jean), Drolet, Ducharme, Dussault, Gagnon, Grifflin, Martineau, Pouliot, Rancour, Stafford, Thibaudau, Vincent.

REGLEMENT No 335. Cité de Québec. District de Québec. A une assemblée spéciale, le Conseil de la Cité de Québec, tenu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, le dixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence exact de toutes les formalités prescrites par les lois et ordonnances, et par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée ont été présents deux tiers des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir: Son Honneur le maire, MM. les échevins Bélanger, Bussière, Delisle, Dion, Fiset, Gagnon, Léonard, Madden, Tangany, et MM. les conseillers Angers, Boissau, Boissau, Boisvert, Côté (St-Sauveur), Côté (St-Jean), Drolet, Ducharme, Dussault, Gagnon, Grifflin, Martineau, Pouliot, Rancour, Stafford, Thibaudau, Vincent.

REGLEMENT No 336. Cité de Québec. District de Québec. A une assemblée spéciale, le Conseil de la Cité de Québec, tenu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, le dixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence exact de toutes les formalités prescrites par les lois et ordonnances, et par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée ont été présents deux tiers des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir: Son Honneur le maire, MM. les échevins Bélanger, Bussière, Delisle, Dion, Fiset, Gagnon, Léonard, Madden, Tangany, et MM. les conseillers Angers, Boissau, Boissau, Boisvert, Côté (St-Sauveur), Côté (St-Jean), Drolet, Ducharme, Dussault, Gagnon, Grifflin, Martineau, Pouliot, Rancour, Stafford, Thibaudau, Vincent.

REGLEMENT No 337. Cité de Québec. District de Québec. A une assemblée spéciale, le Conseil de la Cité de Québec, tenu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, le dixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence exact de toutes les formalités prescrites par les lois et ordonnances, et par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée ont été présents deux tiers des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir: Son Honneur le maire, MM. les échevins Bélanger, Bussière, Delisle, Dion, Fiset, Gagnon, Léonard, Madden, Tangany, et MM. les conseillers Angers, Boissau, Boissau, Boisvert, Côté (St-Sauveur), Côté (St-Jean), Drolet, Ducharme, Dussault, Gagnon, Grifflin, Martineau, Pouliot, Rancour, Stafford, Thibaudau, Vincent.

REGLEMENT No 338. Cité de Québec. District de Québec. A une assemblée spéciale, le Conseil de la Cité de Québec, tenu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, le dixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par ce Conseil en conséquence exact de toutes les formalités prescrites par les lois et ordonnances, et par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée ont été présents deux tiers des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir: Son Honneur le maire, MM. les échevins Bélanger, Bussière, Delisle, Dion, Fiset, Gagnon, Léonard, Madden, Tangany, et MM. les conseillers Angers, Boissau, Boissau, Boisvert, Côté (St-Sauveur), Côté (St-Jean), Drolet, Ducharme, Dussault, Gagnon, Grifflin, Martineau, Pouliot, Rancour, Stafford, Thibaudau, Vincent.

